Le Grazacois

Juillet 2023

SOMMAIRE

Actualités	page 2
Le mot du Maire	page 8
Vie municipale	page 9
Travaux	page 15
La Vie à Grazac	page 25
Etat civil	page 39
Au-delà de Grazac	page 40
Informations utiles	page 46
Nouveaux services à Grazac	page 48

Actualités

Horaires d'été du secrétariat de mairie

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h30.

Fermeture la semaine du 14 au 19 août.

Situations particulières et règles communes… Encore + Citoyens !

Brûlage de déchets verts et règles de voisinage

Avril 2020
Il est interdit de brûler des déchets verts.
Cette interdiction est édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaire, puisque la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes ;
- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entrainer des risques d'incendie.

Plutôt que de brûler les déchets verts, les autorités préconisent leur compostage ou leur collecte en déchèterie.

Maire et action en justice

Il incombe au maire de faire respecter l'interdiction de brûler des déchets verts par des particuliers. Ce devoir entre dans le cadre de ses pouvoirs de police et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Les riverains disposent des voies d'action de droit commun à l'encontre des auteurs des nuisances (d''après une réponse ministérielle publiée dans le JO Sénat du 29/12/2011).
Un habitant peut donc demander à la mairie d'intervenir si un voisin ne respecte par la réglementation.

Si vous habitez en forêt ou à proximité

Tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts **(dans un périmètre de 200 m)** doivent être débroussaillés sur une distance de **50 m,** sans tenir compte des limites de la propriété. Par arrêté municipal, une extension à **100 m** est possible. Les voies d'accès privé doivent également être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de **10 m.** Suite à ces opérations, les déchets doivent être évacués car secs, ils deviennent des combustibles dangereux.

N'installez pas de gouttière ou de descente en matière plastique.

Ne plantez pas de végétaux près des ouvertures de votre domicile et élaguez les arbres qui ombragent les habitations. Ne laissez aucune branche à moins de 3 m de la maison.

Équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.

N'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction (généralement entre avril et septembre) ni en cas de vent fort. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures d'interdiction en cours.

Ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolés à la maison.

Si vous disposez d'une piscine, rendez-la accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

Les conseils de prévention

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. La vigilance de tous et le respect des consignes restent les meilleures protections contre les feux de forêt.

Si vous vous trouvez confronté à un feu, soyez acteur de votre sécurité et appréhendez le danger pour vous en protéger.

Pour limiter le risque, vous pouvez agir !

En prévention

En cas d'incendie déclaré

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez le 18 ou le 112 et essayez de localiser l'incendie avec précision.

Autour de votre domicile

Arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et conservez un tuyau d'arrosage qui pourra vous servir après l'incendie.

Garez les véhicules vitres fermées contre les façades opposées à la direction du feu.

Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des secours.

Fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation. Placez en bas des portes des linges mouillés.

Mettez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées. Privilégiez les habits en coton.

N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

En voiture

Si vous le pouvez, cherchez un endroit dégagé pour y stationner.

Si le front de feu traverse la route, abritez-vous dans votre véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux pour être visible des secours.

À pied

Recherchez un écran de protection comme un rocher ou un mur.

Placez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées.

Horaires et bruit de voisinage :

« Mais quand est-ce qu'on se repose ?.. » que dit la réglementation ?

ARRETE PREFECTORAL DU 23JUILLET 1996 CONCERNANT L'UTILISATION DES TONDEUSES :

Article 5: les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que «tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ...» ne peuvent être effectués que:

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Le décret du 9 mars 2012 prévoit une sanction à cette infraction :

- **68 euros d'amende à régler dans les 45 jours ;**
- **180 euros au-delà de ce délai.**

D'après décrets, les tapages diurnes et nocturnes sont sanctionnés par une amende à régler dans les 45 jours.

Le décret original en vigueur (extraits copies)

N° 083

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L1, L2, L 48 et L 49;

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code pénal;

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit;

VU le décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique;

VU l'arrêté préfectoral du 5 juin 1990 modifié par l'arrêté préfectoral du 9 février 1993 pris en application du décret du 5 mai 1988 relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne;

ARRETE

ARTICLE 1°/ Les arrêtés préfectoraux du 5 juin 1990 et du 9 février 1993 susvisés sont abrogés.

ARTICLE 2°/

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition.

Sont notamment concernés les bruits susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore tels que haut-parleurs, postes récepteurs de radio, téléviseurs, magnétophones et électrophones,
- des réparations ou réglages de moteur à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- des pétards et pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux ou municipaux telles que les manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fête nationale du 14 juillet, Jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune.

ARTICLE 3°/

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre des installations classées, sur le domaine public ou à l'occasion des travaux publics, des outils, appareils ou engins bruyants de quelque nature qu'ils soient, doit prendre toutes mesures utiles pour éviter que les bruits émis ne troublent la tranquillité du voisinage. Si ces travaux doivent être effectués de nuit, le dimanche ou un jour férié, pour des motifs d'urgence, de force majeure ou d'intérêt général, toutes les précautions seront prises pour minimiser l'impact sonore de l'intervention et une information complète sur le fonctionnement du chantier et notamment sa durée prévisible, par voie d'affiche ou par tout autre moyen, sera portée, aussitôt que possible, à la connaissance des riverains.

ARTICLE 4°/

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelque nature qu'ils soient, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) s'il s'avère nécessaire, pour des raisons techniques impératives dûment démontrées, d'effectuer les travaux considérés en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Les dispositions précédentes ne dispensent pas les personnes concernées de prendre toutes dispositions pour réduire les nuisances sonores qu'elles provoquent pendant la période comprise entre 7 h et 20 h.

ARTICLE 5°/

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (.....) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

ARTICLE 6°/

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 7°/

Les occupants de locaux doivent prendre toutes précautions pour que les bruits qu'ils engendrent eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont ils ont la garde ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

ARTICLE 8°/

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps : le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient, ainsi que tous appareils, machines, dispositifs et équipements utilisés dans les établissements dont les activités ne sont pas assujetties à la législation sur les installations classées, doivent être installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse, en aucun cas, troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 9°/

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont passibles d'une amende contraventionnelle définie par l'article 131-13 du code pénal.

ARTICLE 10°/

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Garonne,
Les Sous-préfets de MURET et de ST GAUDENS,
Les Maires du département,

sont chargés, concurremment avec les agents habilités à contrôler et à constater les infractions à la loi relative à la lutte contre le bruit, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes du département où il est tenu à la disposition du public.

Toulouse, le 23 JUIL. 1996

Alain BIDOU

Pour le retour de la paix civile…

Rassemblement devant l'école maternelle le 3 juillet 2023

Les enseignants de la maternelle, les élus(es) disponibles sur place de Grazac mais aussi du Syndicat du Rieutarel, le personnel communal et quelques habitants(es) ont répondu à l'appel des « Associations des Maires de France », AMF et AMRF.

Elus menacés et agressés

Dans la nuit du 1er au 2 juillet, le domicile du maire de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne) a été attaqué à la voiture bélier et sa famille victime d'une tentative d'assassinat alors qu'il se trouvait à l'hôtel de ville. Le maire Vincent Jeanbrun l'a qualifié d'une « lâcheté inqualifiable ». Elisabeth Borne s'est déplacée à L'Haÿ-les-Roses le 2 juillet, avec plusieurs ministres pour apporter son soutien à l'élu et dénoncer « une attaque intolérable » Et de promettre à « tous les élus que nous ne laisserons rien passer ». Ces derniers jours, plusieurs maires ont été menacés voire agressés.

Appel aux maires et à la population

Dans ce contexte de violence, David Lisnard, le président de l'AMF a lancé un appel aux maires et à la population pour se rassembler le 3 juillet à 12 heures sur le parvis de toutes les mairies qui feront sonner leurs sirènes. Saluant le « courage » et le « dévouement » des maires « face à ces attaques insensées ». Il leur a demandé de se réunir «pour partager l'appel des maires de France pour le retour de la paix civile ».

Rassemblement des élus des 19 communes de la CCBA le 3 juillet 2023

Tous les élus se joignent aux propos du président de l'AMF et demandent d'abord à l'Etat de « rétablir l'ordre républicain » puis « une mobilisation civique de la société pour le respect de la République »

Le mot du Maire

Grazacoises, Grazacois, chers amis(es) et administrés(es),

L'actualité locale est "malheureusement" bien souvent une simple réplique de situations, pour ne pas dire "secousses" plus largement partagées parce que Nationale.
Parler du budget de la commune, c'est aujourd'hui se sentir ***impuissant face à une inflation généralisée : énergies + 100% à + 240%*** suivant les PDL (Point de Livraison), p***roduits de consommation courante, tarifs des services et bien sûr évolution des rémunérations*** que nous nous devons de compenser envers nos agents afin de ne pas dégrader leur niveau de vie.
Or, ***en « même temps », disparition totale de la Taxe d'Habitation*** pour tous les ménages Grazacois (nous tous…). Il est à se demander si l'impact de cette décision (perte de recette) pour les collectivités a bien été mesuré.

Mais à quoi pouvait donc penser notre Président pour une telle décision en vigueur à 100% depuis 2021 ?
Comment accepter que ce ne soit que les propriétaires, eux qui paient déjà le foncier bâti, qui aient seul à supporter le déséquilibre dû au défaut de recette de leur collectivité ? Et ainsi écarter de la gestion locale, notamment tous les résidents locataires.
Est-ce là une « justice » fiscale ? Est-ce là l'équité Républicaine ? Nous ne le pensons pas, d'autant que la TH était pondérée sur les revenus des familles et donc relativement juste par sa progressivité.
Alors bien sûr, l'Etat compte sur le pragmatisme des élus locaux et leur retenue naturelle à ne pas surtaxer.
Face à "un cadeau fiscal" très, très , très important à tous les ménage et personne ne s'en plaindra. Que peuvent faire les élus locaux ? Le piège se referme sur eux.
Il y a bien là un caractère très électoraliste qu'on pourrait traduire en :
- « voyez ce que je fais pour vous, voyez ce qu'ils vont vous reprendre.. ».
Sans avoir à se comparer à Paris (plus grande commune de métropole) qui aura mis la barre très haute, plus 50% sur le foncier bâti hors inflation. P***our Grazac, nous restons désolés de vous annoncer une hausse de 3% hors inflation :*** hausse incontournable pour boucler le chapitre fonctionnement de la collectivité.
Nous insistons, il ne s'agit là que de boucler le chapitre du fonctionnement. Les investissements étant pour leur part financés par la T.A (Taxe d'aménagement) et les subventions que nous allons chercher auprès des co-financeurs habituels (Etat, CAF, ADEME, Europe, Région, Département…).
Rappelons pour les novices que nous n'avons pas de possibilité d'alimenter le chapitre fonctionnement via les recettes d'investissements (les recettes de TA ne peuvent être versées au fonctionnement). Seul le contraire étant autorisé.
Voilà pour la « mauvaise nouvelle » locale.

Pour autant, avec mon équipe, nous restons très sensibles à tous les évènements qui font l'actualité nationale : report de l'âge de la retraite à 64 ans, menaces et agressions sur des élus locaux et plus encore sur des Maires, démissions en chaîne d'élus locaux et bien sûr ce drame à Nanterre qui s'est transformé en « émeutes » et autres « guérilla de banlieue » accompagnées de vandalismes en tous genres (pillages, saccages gratuits, agressions…).
Mais tout cela, tous ces sujets n'ont-ils pas un point de convergence ? Qu'en est-il de la représentation Républicaine locale et/ou sectorielle ? Comment sont traités les syndicats et associations ? Qui écoute les élus locaux ?
Jupiter et ses amis politiques, appuyés de la complaisance des médias en ont décidé autrement : ils décident, exécutent enfin déplorent les « dégâts » et nous renvoient tous à nos responsabilités individuelles.

Mais où est le vivre ensemble dans tout ça ? Qu'est-ce qui fait société ? Que devient la France et sa première devise Républicaine : « LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE » parce qu'il ne peut y avoir dissociation entre ces 3 valeurs. Or, me semble-t-il, seul le peuple est appelé à plus de fraternité quant à l'égalité ? Un certain Coluche expliquait déjà « qu'il y en a qui seront plus égaux que d'autres » et la Liberté, on le voit ce terme est bien dévoyé voire galvaudé mais ce n'est pas nouveau.

Nous déplorons que ces postures deviennent « naturelles » et prégnantes jusque sur les Grazacois.
Le « chacun pour soi » de plus en plus affiché. Certaines postures en « gentrification » exacerbées qui s'expriment dans l'oubli ou l'impasse de toute bienveillance envers autrui jusqu'à des postures de rejet affirmé envers tout nouvel arrivant. C'est non seulement désolant mais éreintant face aux climats conflictuels ainsi générés.
En effet, notre commune est composée à 99% « d'étrangers » aux origines locales. Il ne reste que 4 ou 5 familles locales sur 330 foyers et nous n'accepterions pas nos congénères, nos semblables, nos enfants ?

Rappelons que l'urbanisation actuelle de certains secteurs a fait l'objet de débats publics. Il y a déjà 20 ans lors de l'écriture du PLU, puis renouvelé entre 2008 et 2013 pendant la révision, la tolérance ne semble pas une qualité principale pour certains, heureusement très minoritaire. Mais tout cela est bien navrant et dommage.

Je conclurais quand même sur une note de bonne humeur en vous **souhaitant de bonnes et belles vacances.**

Le Maire,
Michel ZDAN.

Vie municipale

Conseils municipaux

Tous les comptes rendus détaillés sont disponibles sur le site internet de Grazac : http://www.grazac31.net à la rubrique "Comptes-rendus des conseils municipaux".

Vendredi 27 Janvier

- Approbation du compte-rendu du conseil du 15/12/2022
- SDEHG : programme de rénovation LED - Haute-Garonne 2026
- Modification de la délibération 2022 - 81 : Réhabilitation et destination de la maison de village pour intégrer la demande de subvention au CD31
- Proposition de Mme SAJDAK - coupure éclairage de nuit
- Questions et informations diverses :

* Présentation des affaires confiées à Maître HERRMANN Avocat de la Collectivité
* Vœux du Maire

Vendredi 3 Mars 2023

- Approbation du compte-rendu du conseil du 27/01/2023
- Marché Public : MO réhabilitation maison de village
- Demande installation d'un Food Truck HO WOK
- Modification des statuts du SIASC
- Annule et remplace la délibération n° 2022-67 : Devis Entreprise SUNSET MUSIC - Sonorisation Eglise
- Devis VALORIS : Relevé d'Architecture
- Devis REBOUIL : Chemin Garrigues
- Devis NEGOFIX : EPI
- Questions et informations diverses :

* 1000 cafés

Vendredi 31 Mars 2023

- Approbation du compte-rendu du conseil du 03/03/2023
- Remboursement frais d'essence pour atelier
- Acquisition Bâtiment ORANGE : Modification délibération n°2022-21 sur la mention du prix en HT
- Adhésion Mairie d'Auterive - panneaux lumineux
- Domaine de Julia - tranche 2 - demande transfert dans le domaine public
- Vote du CA 2022
- Approbation Compte de Gestion 2022
- Affectation de résultat
- Vote du BP 2023
- Conseil Départemental : demande abri bus RD28E / RD12
- Demande ajout d'une caméra à la salle polyvalente
- Remplacement PC
- Questions et informations diverses :

* Délégations Mme QUILLAUD
* Devis DJ pour fête du 14 juillet
* Compte-rendu de l'assemblée publique relative à 1000 cafés
* Association SOUND ON : nouveau festival le 28 mai 2023
* Plan Communal de Sauvegarde

Vendredi 28 Avril 2023

- Approbation des comptes-rendus des conseils du 31/03/2023 et du 06/04/2023
- Acceptation de l'APD + PC maison de village
- SDEHG : Approbation de la convention de mise à disposition du terrain pour la chaufferie bois
- SDEHG : Programme de rénovation d'éclairage public LED
- Renouvellement de la convention bar commerce
- Demande matériel par le Comité des fêtes : devis
- CPTS
- SIASC
- Questions et informations diverses

Vendredi 02 Juin 2023

- Approbation des comptes rendus des conseils du 31/03/2023, du 06/04/2023 et du 28/04/2023.
- Convention pour la création d'un compte OPEN AGENDA – CCBA.
- Etude de solde de la maison de village.
- Questions et informations diverses :

* Information concernant les modalités et les conséquences des démissions volontaires des élus locaux

Vendredi 30 Juin 2023

- Approbation du compte-rendu du conseil du 02/06/2023
- Proposition d'achat de parcelle d'un administré
- Reprise révision PLU
- Créances éteintes
- Convention de mise à disposition de personnel technique
- Nouveau plan de financement prévisionnel maison de village
- Questions et informations diverses :
  * demande emplacement pour taxi
  * relation avec le comité des fêtes
  * bilan fête de la musique
  * préparation « départ instituteur »
  * fête du 14 juillet
  * demande de caution pour le prêt de barnums

Vendredi 7 Juillet 2023

- Approbation du conseil du 30/06/2023
- Attribution des lots concernant le marché de travaux de réhabilitation / isolation / rénovation / accessibilité PMR
- Questions et informations diverses

Budget communal 2023

Une année 2022 particulièrement complexe notamment du fait de l'inflation et d'un environnement général fait d'incertitudes. On le sait, dans ces conditions économiques hasardeuses chacun veut « sécuriser ses marges ». On a donc assisté à une certaine surenchère dans le coût des prestations et fournitures ; d'où un certain retard pour certains investissements. Il aura fallu calmer les ardeurs des candidats et fournisseurs mais aussi effectuer des reports de marchés.

Ci-dessous le résultat du compte administratif 2022 : ↘

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	660 471,99	G	675 136,28
	Section d'investissement	B	239 392,04	H	427 771,32
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	40 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	120 466,29 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	899 864,03	= G+H+I+J	1 263 373,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	313 381,39	L	120 218,61
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	313 381,39	= K+L	120 218,61
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	660 471,99	= G+I+K	715 136,28
	Section d'investissement	= B+D+F	552 773,43	= H+J+L	668 456,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 213 245,42	= G+H+I+J+K+L	1 383 592,50

L'affectation du résultat : ↘

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		14 664.29 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		40 000.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		54 664.29 €
D Solde d'exécution d'investissement		308 845.57 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-193 162.78 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	54 664.29 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		21 054.29 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		33 610.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le résultat du compte administratif fait apparaitre un résultat de clôture en « fonctionnement » particulièrement étriqué : + 14 664,29 €. Vous pourriez penser que ce n'est pas « grave » dans le sens où nous ne sommes pas dans le rouge mais normalement il aurait été bien de pouvoir au moins abonder la charge « dette en capital » de l'année 2023. Bien sûr, le résultat antérieur reporté (2021) compense, mais sans être dans l'alarmisme, nous restons sur une trésorerie fragilisée qu'il va falloir reconsolider au plus vite. Nous soulignons donc cette « fragilité » dont il faut s'affranchir en souhaitant que la situation économique 2023 soit bien meilleure et plus sereine que 2022. Nous en avons besoin pour nos comptes publics.

Concernant le chapitre investissement, celui-ci se trouve un peu faussé par des engagements non réalisés en 2022 et qui de fait sont reportés pour réalisations en 2023 puis 2024, notamment la réhabilitation de la maison de village pour un peu plus de 800 000 000 € de travaux.
Rappelons que mise à part le remboursement de la dette que nous abondons via les recettes d'impôts locaux (TFB et TFNB), les investissements sont majoritairement financés via la Taxe d'aménagement et les subventions de cofinancements que nous allons chercher auprès de l'Etat et ses services rattachés (ADEME, CAF…) , l'Europe, la Région et le Département. Notre devise est sur 10 € engagés dans un investissement, 2 € le sont par la commune (20% minimum d'autofinancement obligatoire). Le reste, 8 € par les co-financeurs.
Ce sont beaucoup de dossiers et démarches, ça prend du temps mais Grazac le mérite.

Ci-dessous le Budget Primitif 2023 voté : ↘

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 163 185,00	1 047 502,21
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	313 381,39	120 218,61
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 308 845,57
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 476 566,39	1 476 566,39

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	541 243,04	507 633,04
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 33 610,00
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	541 243,04	541 243,04
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 017 809,43	2 017 809,43

Envoyé en préfecture le 20/0
Reçu en préfecture le 20/0
Publié le
ID : 031-213102319-202

Et le vote des taux : ↘

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE : 231 GRAZAC
ARRONDISSEMENT : 31 MURET
TRÉSORERIE OU SGC : TRESORERIE AUTERIVE-CINTEGABEL

SFDL31 Etat 1259 corrigé le 31/05/23

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

1 – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	446 749	41,84	122,75	498 000	208 363	63,40	315638
Taxe foncière non bâties (TFNB)	18 408	113,56	233,92	20 800	23 620	113,56	23620
Taxe d'habitation (TH)	31 368	16,22	62,35	33 595	5 449	16,54	5557
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	237 432		344815

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

La dématérialisation est une nouveauté qui concerne tous les types de projets de travaux (construction importante, construction légère, démolition…). En effet, les demandes par internet s'appliquent aux différentes autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir et permis d'aménager. Elle est ouverte aux particuliers comme aux professionnels.

Avant 2022, toute personne qui souhaitait faire une demande d'autorisations d'urbanisme devait obligatoirement se rendre au guichet de sa mairie, muni de nombreuses pièces en plusieurs exemplaires.

Depuis le 1er janvier 2022, **la demande peut aussi être réalisée par voie électronique.** Pour cela, le site Service-public.fr propose un nouveau service en ligne : une assistance au dépôt de votre demande dédiée aux professionnels et aux particuliers. Après avoir saisi les informations demandées (lieu des travaux, description du projet…), vous téléchargez le formulaire automatiquement prérempli. La liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier est détaillée. Vous pouvez ensuite le transmettre en ligne, avec l'ensemble des documents, selon les modalités définies par le service d'urbanisme de la commune concernée (par mail, directement sur son site internet ou encore via un téléservice dédié).

Il est toujours possible de déposer une demande d'urbanisme en se déplaçant en mairie.

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples pour les pétitionnaires :

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

RAPPEL : Vous avez jusqu'au 31 juillet pour déclarer vos biens immobiliers.

Maison départementale de proximité : un service public ouvert à tous

Depuis 2020, le Conseil départemental propose un nouveau service d'accompagnement au plus près des habitantes et des habitants : **les Maisons départementales de proximité** ont pour but de lutter contre la disparition des services publics et face à la dématérialisation des procédures, de permettre aux personnes éloignées du numérique de se familiariser avec les outils digitaux et d'être accompagnées pour accéder à leurs droits.

La Maison de proximité de votre secteur propose ainsi une aide pour les démarches de la vie courante (CAF, CPAM, retraite, rédaction CV, lettres de motivation…) et vous informe sur les services mis en œuvre par le Département (handicap, allocation personnalisée d'autonomie, espaces info énergie, subvention à la restauration scolaire pour les collégiens, subventions aux associations, etc.).

Un accompagnement au numérique est également proposé aux personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique ou qui n'en sont pas équipées, afin qu'elles puissent remplir leurs démarches en ligne. Des ordinateurs et imprimantes avec accès à internet sont mis à disposition.

Ce service départemental est accessible gratuitement, sans rendez-vous.

AVP (Aide à la Vie Partagée)

Nous vous avions déjà présenté en début d'année (précédente édition), la signature de la convention entre le Département de la Haute-Garonne et le porteur de projet, la Mairie de Grazac.
La mise en place de ce dispositif se précise. En effet, celui-ci est directement lié au programme des logements que le bailleur ALTEAL doit ériger, dont 11 seront directement dédiés à la mise en place dudit programme.

Qui fait quoi :

- le bailleur ALTEAL doit réaliser les logements (22) dont 11 seront dédiés à ce programme. Livraison prévue pour septembre 2024 mais attention, attribution au cours du 1er semestre 2024 soit dans 6 mois pour les premières.

- la Mairie est actuellement en prospective des pratiques, moyens et méthodologies déjà expérimentées par d'autres lauréats de ce dispositif qui, rappelons-le est très récent et mérite donc une approche de mise en œuvre prudente.

Un appel à candidature sera bientôt lancé pour l'animation avec ***deux types de postes qui seront créés :***

- Animateur, afin d'assurer l'animation auprès des habitants de la résidence et
- Coordinateur, afin de veiller au bon fonctionnement du projet.

L'animateur est chargé d'assurer le projet de vie social et partagé qui permet l'accompagnement collectif des bénéficiaires ; assurer le chez soi sans être seul :

- Aide à l'élaboration et suivi du projet de vie sociale et partagée
- Animation de la vie sociale et partagée
- Soutien et veille à la sécurisation
- Régulation et communication
- Valorisation des bénéficiaires en s'appuyant sur leurs facultés persistantes
- Prévention de la perte d'autonomie

Sa fonction est de mener une animation de la vie partagée. Il est garant du bon accompagnement des bénéficiaires, leur permettant de vivre chez eux en sécurité, au plus proche de leurs envies et souhaits tout en tenant compte des spécificités de chacun. Il veille au respect des valeurs individuelles et collectives au sein de l'habitat. Il a pour responsabilité la régulation, la coordination des interactions au sein de l'habitat et la mise en mise en œuvre du projet de vie social et partagé en veillant à la participation et l'autodétermination des bénéficiaires.
Diplômes recherchés ¬ BAFA ¬ Moniteur éducateur ¬ BPJEPS ¬ DEJEPS ¬ Licence professionnelle intervention sociale spécialité coordination de projets d'animation.

- les demandeurs (futurs locataires… Vous…) :
Il faut bien comprendre que c'est au futur locataire voulant rejoindre le dispositif d'accomplir la demande bien sûr, nous sommes là pour l'accompagner si besoin. Précisons et rappelons que 11 logements seront réservés pour ces demandeurs.

Alors de quoi s'agit-il ?
La loi Elan de 2018 a créé une nouvelle prestation à destination de toute personne âgée et/ou en situation de handicap qui a fait le choix de vivre dans un habitat inclusif dont le porteur de projet est signataire d'une convention AVP avec le Conseil départemental.

L'Aide à la Vie Partagée est une aide individuelle de lutte contre l'isolement. Elle est destinée à financer l'animation de l'habitat inclusif dans lequel vous vivez, la coordination du projet de vie social et partagé pour lequel vous participez ainsi que la régulation du « vivre ensemble » de l'habitat inclusif. Cette aide n'a toutefois pas vocation à financer l'accompagnement individuel pour la réalisation des actes de la vie quotidienne ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales.

- ***les personnes éligibles sont toutes :***
  - ***Personnes en situation de handicap, sans limite d'âge,*** qui bénéficie d'un droit ouvert à la MDPH (Allocation Adultes Handicapés, Prestation de Compensation du Handicap, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, Carte Mobilité Inclusion, orientation ESMS etc..) ou d'une pension d'invalidité délivrée par la CPAM et sans condition de ressources.
  - OU : ***Personnes âgées de plus de 60 ans relevant des groupes Iso Ressources 1 à 6***.

- Si vous êtes éligible à l'Aide à la Vie Partagée, le Conseil départemental vous encourage à demander l'octroi de cette nouvelle prestation.

Comment s'y prendre, que faire ?

- 1 s'inscrire en tant que demandeur d'un logement sur le site
  https://www.demande-logement-social.gouv.fr

- ne pas omettre de demander votre futur logement sur GRAZAC en priorité (pour rejoindre notre dispositif).

Une fois le n° de demandeur obtenu, nous vous accueillerons en Mairie ou dans les services de la « Maison des Solidarités » d'Auterive pour vous remettre les fascicules explicatifs et de demande d'inscription (exemplaire ci-dessous) .

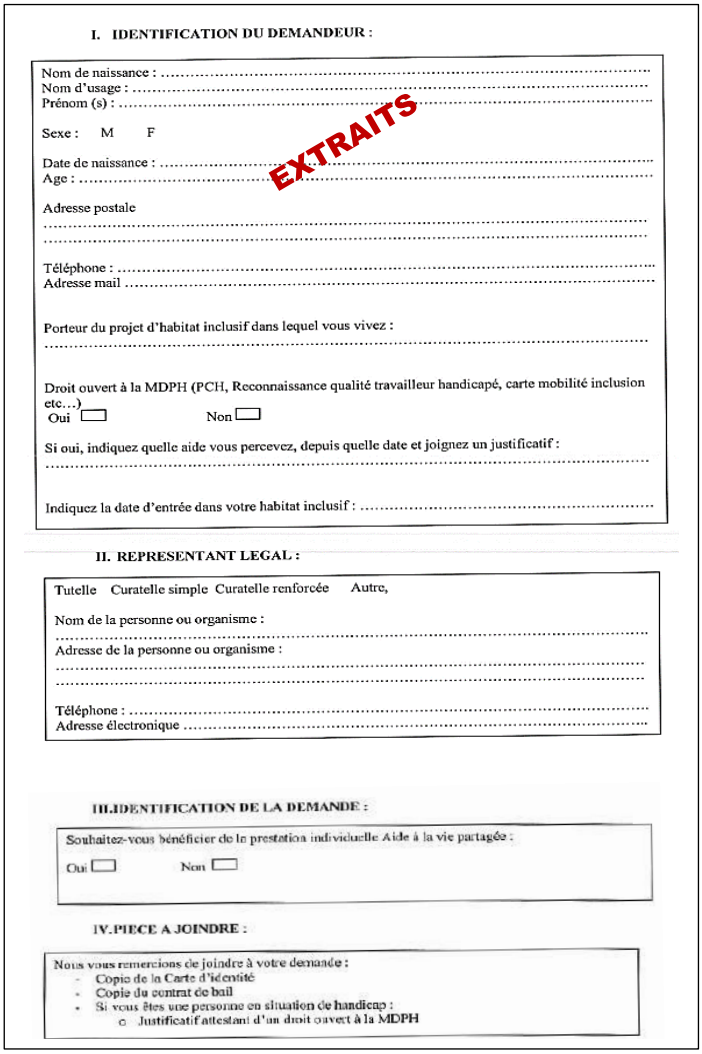

Nous avons bien sûr informé l'ensemble des acteurs de la « Maison des Solidarités » d'Auterive de notre démarche afin de vous accueillir au mieux, mais encore de proposer ces services aux personnes du territoire de la CCBA.

Donc dans l'ordre et pour rejoindre ce dispositif :

1) je demande un logement
2) je vais en mairie ou à la « Maison des Solidarités » d'Auterive pour retirer mon dossier d'inscription au dispositif AVP
3) je dépose mon dossier

Et à chaque étape, j'informe la Mairie afin que lors de la commission d'attribution des logements, le Maire puisse appuyer ma candidature.

Tout cela avant la fin de l'année 2023 de préférence.
N'oubliez pas, les attributions de logements commenceront 1er semestre 2024, c'est demain…

Travaux

Aire de loisirs

Après la rénovation du city-stade réalisée par les employés de notre commune, Franck et Neil, l'aménagement de l'aire de loisirs connaît un renouveau. L'entreprise Cesses TP est intervenue pour les terrassements et la création du terrain de cross. Loisirs diffusion ont quant à eux installé différents jeux et structures de sports. L'espace petite-enfance vient d'ouvrir. Tout autour, une clôture de rondins de bois ainsi que des accès à barrières sélectives sécuriseront le site. Il faudra très certainement attendre une paire d'année avant que l'aire de loisirs ait trouvé son aspect final. L'herbe doit repousser et les arbres devront s'étoffer. Nous ne manquerons pas d'inviter les Grazacoises et Grazacois à une inauguration où tout le monde pourra apprécier le travail réalisé. Enfin, une vidéo protection du site est en service afin de protéger ces nouvelles installations.

Création d'un fossé sur l'entrée du CR « Chemin de Capayrou à Loumaing »

Lors des orages de plus en plus violents et de plus en plus fréquents, les eaux pluviales sur voirie « Route de St Ybars » viennent se déverser dans ce chemin.

Or, ce chemin rural sert de liaison entre la Route de St Ybars et Garrigues mais il dessert aussi une habitation située en contre bas.

L'état de la structure s'étant trouvée déstructurée par ces eaux qui ravinent violemment et emportent tout, il a fallu créer un fossé de canalisation. Un débroussaillage a aussi été exécuté pour dégager l'accès.

Désensablage et Curage du ruisseau du « Mouscaillou »

Il s'agit du ruisseau qui arrive depuis Esperce sur le lieu-dit « Mouscaillou », plus connu sous le nom de Domaine de l'olivier et traverse la départementale RD12 que nous empruntons pour aller vers Miremont.

Le busage sous voirie était totalement colmaté, mais bien plus encore le lit de ce ruisseau se rempli d'alluvions qui peuvent finir par le faire disparaitre dès qu'arrivé au niveau supérieur des digues.

Avec les fortes pluies et les irrégularités de débits que nous connaissons, il fallait agir pour éviter un débordement du côté des habitations du hameau.

Pour mémoire, ce ruisseau à débit intermittent a été façonné par l'homme au début de 20ème siècle pour assainir les terres marécageuses de la plaine. Ce sont 2 digues qui canalisent le ruissellement jusqu'à la Mouillonne sur 1 600 m depuis la Départementale.

Nous avons donc fait désensabler le lit sur la hauteur des buses formant pont sous chaussée sur une longueur suffisante pour conserver un écoulement naturel soit environ 100 m.

Chaufferie bois pour un réseau de chaleur

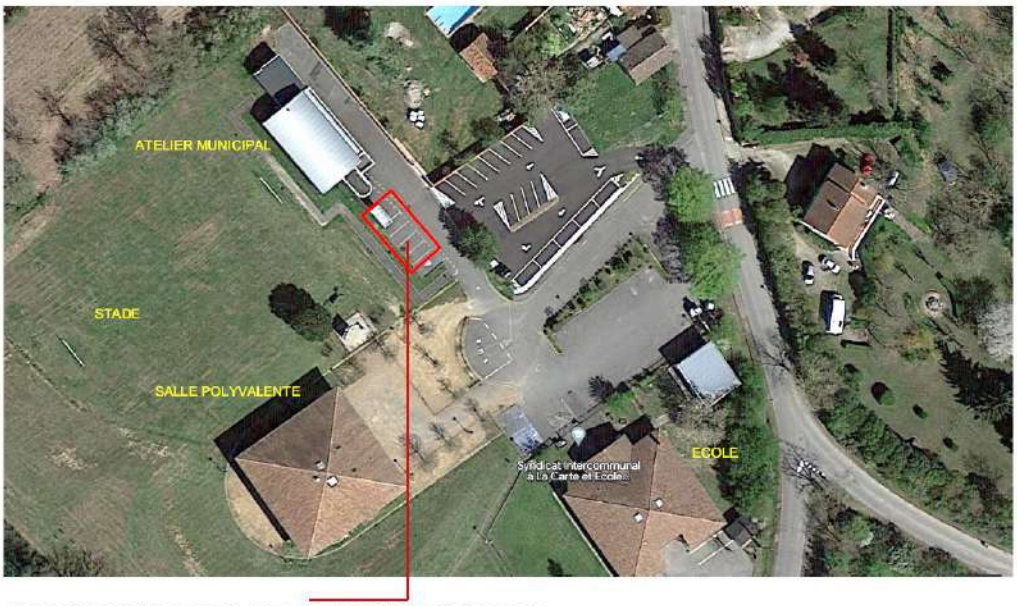

LOCALISATION PROJET A L 'ECHELLE DU SITE

La commune vient de signer avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) une convention de mise à disposition d'un « bout de terrain » de 128m² pour la mise en place d'une chaufferie bois composée de 2 chaudières de 70 kW et ainsi alimenter sur la commune de Grazac, les bâtiments suivants :

- l'école maternelle,
- la salle polyvalente,
- les 22 logements du projet de construction du bailleur ALTEAL

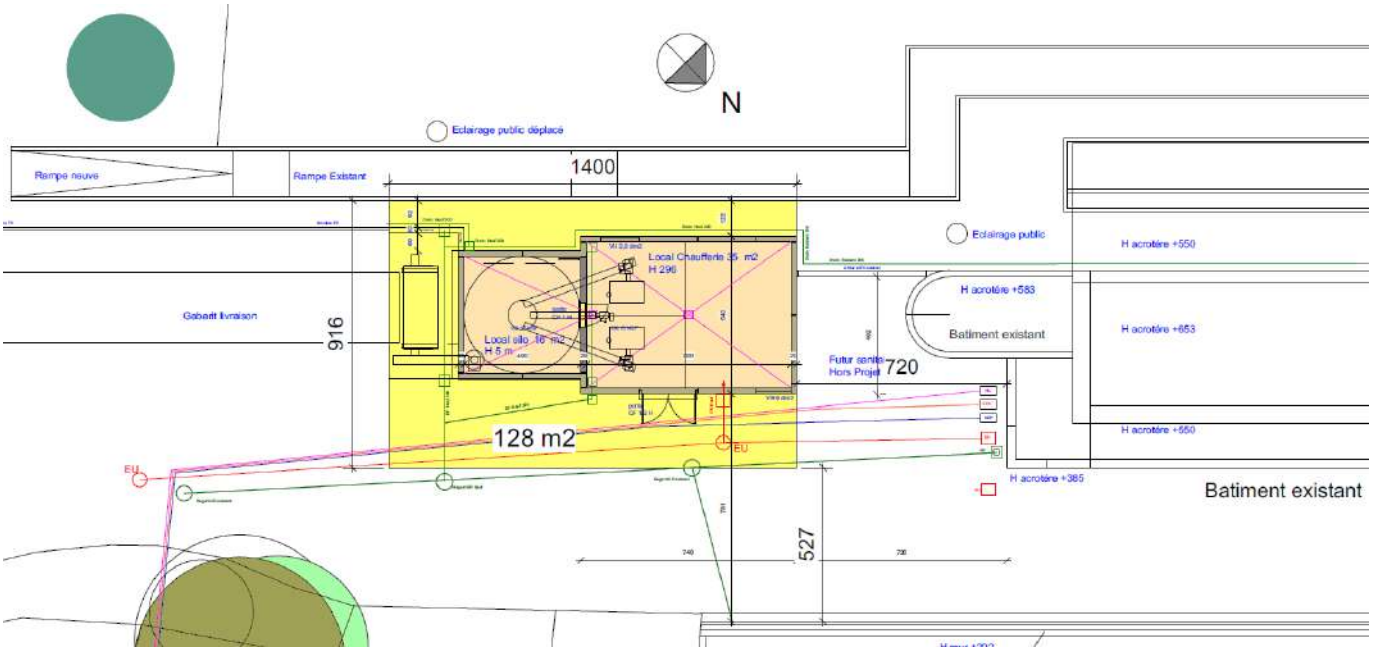

Après de longs mois de réflexion et de doutes dus aux incertitudes générées par l'inflation en général, l'instabilité des coûts des énergies mais aussi l'envolée des taux du « livret A » qui sert au financement des bailleurs comme ALTEAL, voilà un dossier relancé.

En effet la situation devenant plus sereine, le programme de construction des logements est validé par le maître d'ouvrage. Il en est de même pour la réalisation de la chaufferie.

Ici, les premiers éléments graphiques du PC déposé :

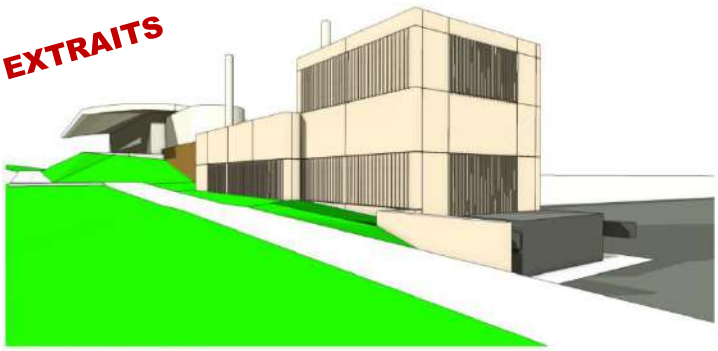

PERSPECTIVES

MAITRE D'OUVRAGE ET MAÎTRE D'ŒUVRE :

Maison de village

Le 5 avril, le conseil municipal devait retenir les 3 candidats sur les 17 dépôts de candidatures pour la « Maitrise d'œuvre » concernant la réhabilitation de la maison de village ainsi que son extension.
Ont été retenus en première sélection et auditionnés : la SELARL LE 23 ARCHITECTURE, BASIS architecture et le cabinet CHARRIERE et JACOB.

Suite à ces entretiens, Monsieur le Maire accompagné de la commission d'analyse et sélection a retenu le cabinet SELARL LE 23 ARCHITECTURE pour assurer la maitrise d'œuvre de l'opération de « Réhabilitation de la maison de village ».
Le 28 avril, la maitrise d'œuvre nous présentait l'avant-projet graphique ainsi que l'estimation chiffrée de l'AVP pour un montant de 730 925.23 € HT.

Cette estimation semble correspondre à la pré-évaluation établie par le CAUE.

Les plans :

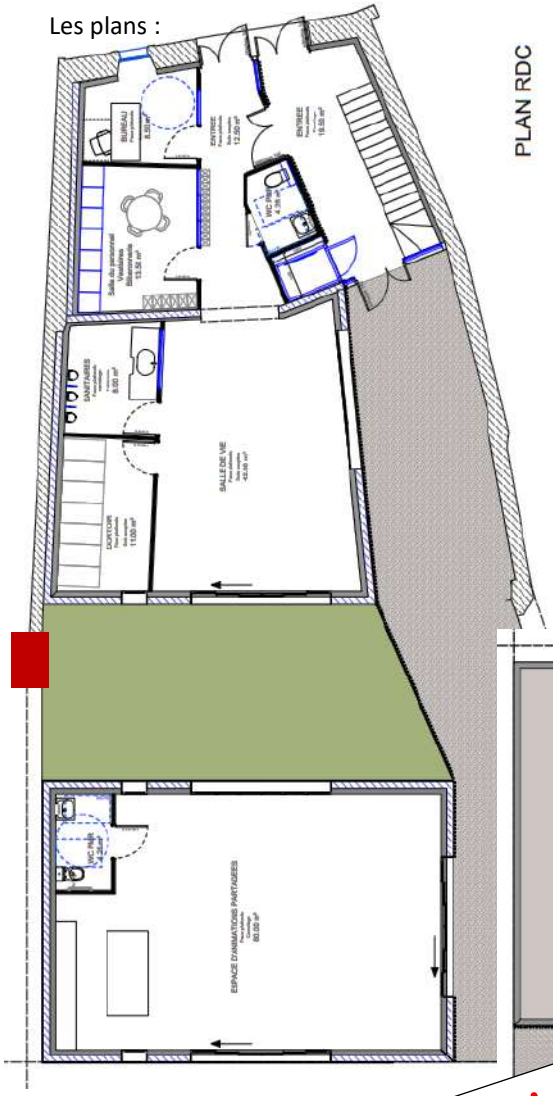

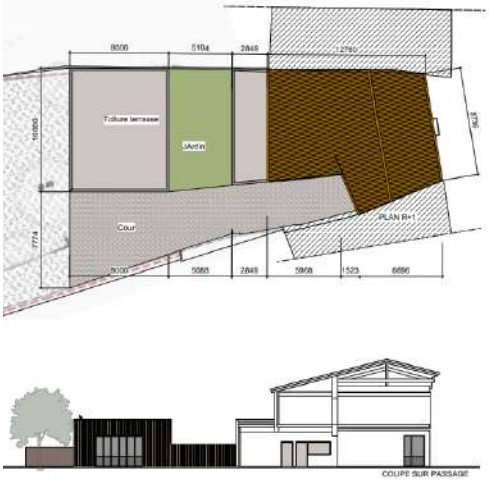

PLAN DE MASSE
Echelle 1/200

le 23architecture

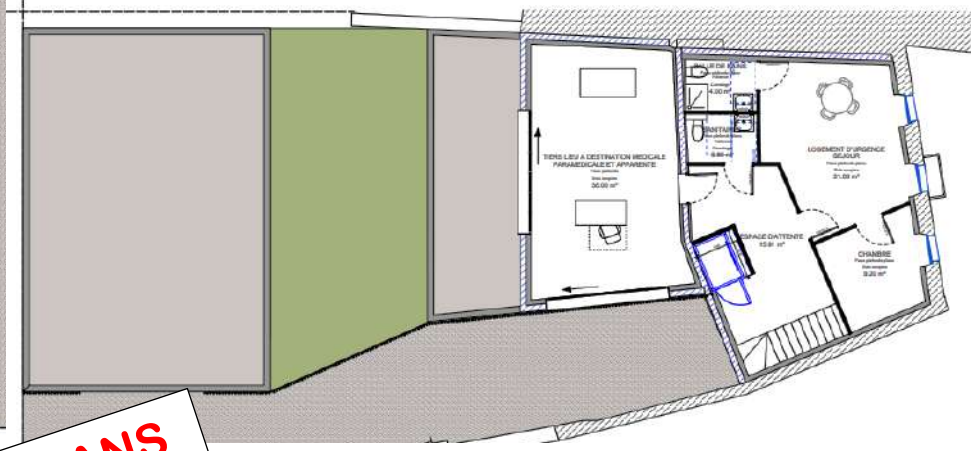

EXTRAITS DES PLANS

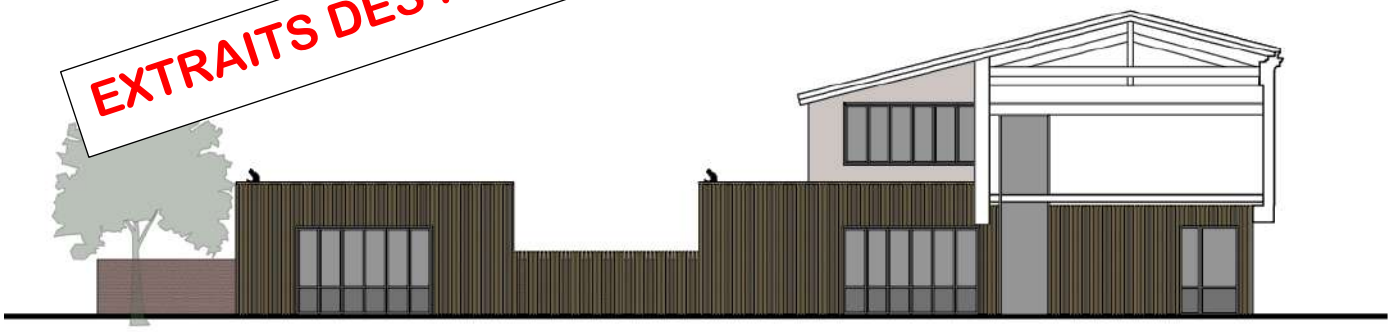

FACADE SUR PASSAGE

FACADE SUR JARDIN

FACADE SUR RUE

FACADES
Echelle 1/150

Projet

Réhabilitation xtension d'une maison de village en MAM, Espace médical, Espace Sénior

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE GRAZAC
Place de la Mairie
31 190 GRAZAC

AVEYRON HABITAT

Architecte / maître d'oeuvre :

le 23architecture

Magali Albiges David STOCCO
le Belvédère
11 boulevard des Récollets
31400 Toulouse
05 34 41 18 05
www.le23architecture.com

A ce jour, le permis est déposé et les premières autorisations règlementaires (accessibilité et sécurité) ont été prononcées sans réserve. C'est sur ces bases que le conseil municipal a accepté un nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

Ressources	Type d'aide	Montant HT	Taux
Région Occitanie		109 638.78 €	15 %
Conseil Départemental	Contrat de territoire 2023	292 370.09 €	40 %
Europe	FONDS LEADERS	182 731.30 €	25 %
Autofinancement		146 185.06 €	20 %
Total général HT		**730 925.23 €**	

Il est précisé que si les précédents cofinanceurs venaient à se manifester positivement. Leurs soutiens pourraient être acceptés dans la limite de 80% du financement total. La commune devant toujours participer à un autofinancement d'au moins 20%.

Bar / Restaurant / Multiservices :

une réhabilitation à la hauteur d'un usage plus confortable et convivial

Nous n'allons pas ici ressasser ce qui aura été une « mésaventure », une parenthèse comme tant d'autres. Non nous allons parler d'avenir. Et l'avenir c'est rendre cet établissement plus économe en énergie et conforme aux dernières normes PMR… et aller vers une réouverture au service du plus grand nombre.

C'est dans cet esprit que, dernier trimestre 2022, nous avons monté un dossier complet comprenant les modifications sur le bâtiment et ses aménagements. Après évaluation chiffré des travaux, nous avons demandé une subvention au Département de la Haute Garonne, et plus particulièrement à nos élus du canton d'Auterive.

Il s'agissait de solliciter le dispositif : « CRéONS31 ».

Nous tenons ici à remercier très chaleureusement notre Président du Conseil Départemental, Sébastien VINCINI ainsi que Maryse VEZAT-BARONIA, 1ère Vice-présidente à l'aménagement et au développement des territoires, prospective, numérique ainsi que Madame Isabelle HARDY, 7ème Vice-présidente à la diversification et au desserrement économique, économie sociale et solidaire, emploi local.

Autant d'élu(es) de terrain qui nous ont soutenus dans cette démarche qui rappelons-le reste très exceptionnelle.

Voici le résultat de la commission permanente à laquelle ils sont membres et plus particulièrement celle du 8 mars en attestant.

Encore merci à eux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

EXTRAITS

Commission permanente

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2023

N°: 289016

Objet : Commune de GRAZAC - Dispositif CréONS 31 – Travaux de rénovation du multiservices.

… / …

EXTRAITS

Décide

Article 1 : d'allouer au bénéficiaire pour l'opération ci-après, la subvention suivante :

Bénéficiaire : Commune de Grazac
Objet: travaux de rénovation du multiservices.

Dépense totale : 111 678,68 € HT
Montant subventionnable maximum : 111 678,68 € HT

Montant subventionnable maximum	Taux	Montant de la subvention maximum
111 678,68 €	40,00 %	44 671,47 €

à prélever sur le Chapitre 204 - Article 204 - Programme DETCF01007 - Code Gestionnaire 42CF- Code Utilisateur 42CFCF du Budget départemental - Durée d'amortissement 30 ans.

Et puis une opportunité, totalement imprévue parce que hors programmations habituelle. En effet, Le 1er mars dernier, Olivia Grégoire et Dominique Faure, annonçaient le lancement du programme de reconquête du commerce rural, avec une enveloppe de 12 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2023…
Il n'en fallait pas moins pour que nous déposions candidature même si les délais étaient relativement courts.
Bien nous en a pris puisque nous venons d'être cités lauréats du programme « reconquête du commerce rural ».

Liste des premiers lauréats du programme de reconquête du commerce rural

2,4M€ de subventions
76 projets soutenus
45 266 habitants concernés

Dont
73% de projets dans des communes où il n'y a plus de commerce
50 projets d'achat d'un local
22 projets d'aménagement d'un local
4 projets de commerce itinérant

Haute-Garonne

Commune de Corronsac
859 habitants. Plus aucun commerce.
50 000€ de subventions pour l'achat d'un local
Projet de commerce multiservices

17

Commune de Grazac
747 habitants.
44 991€ de subventions pour l'achat d'un local
Projet de commerce multiservices

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

EXTRAITS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2023
N°935

76 premiers lauréats du programme de reconquête du commerce rural

La Première ministre **Elisabeth Borne** a annoncé, ce jour, aux côtés d'**Olivia Grégoire,** ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et de **Dominique Faure,** ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, lors de la présentation du plan France Ruralités, les **76 premiers lauréats** sélectionnés **avec un soutien financier de l'Etat de 2,4 millions d'euros au global** qui permettra à plus de 45 000 Français de bénéficier d'un commerce de proximité. Tout au long de l'année, de nouveaux projets seront étudiés et sélectionnés pour être accompagnés dans leur démarche. En trois mois, ce sont **plus de 350 projets** qui ont été déposés auprès des préfectures. La Première ministre a également annoncé que le programme de reconquête du commerce rural serait prolongé pour trois ans.

Le 1er mars dernier, **Olivia Grégoire** et **Dominique Faure,** annonçaient le lancement du programme de reconquête du commerce rural, avec une enveloppe de 12 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2023 pour soutenir des projets d'implantation de commerces en zone rurale. Ce dispositif s'inscrit dans le plan « France Ruralités » initié par la Première ministre **Elisabeth Borne** pour la cohésion des territoires et adapté à leurs spécificités.

Plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce, soit 62% des communes françaises contre 25% en 1981. Ce déclin de la commercialité accentue certaines fragilités structurelles des communes rurales, augmente leurs pertes d'attractivité et accroit légitimement le sentiment de dégradation du cadre de vie. Elle conduit aussi à des difficultés d'accès à des paniers de services de la vie courante pour les habitants, avec un trajet routier de 10 minutes en moyenne pour se rendre à un commerce, cinq fois plus que dans des communes plus denses.

… / …

Dans le même temps nous avons lancé l'appel d'offres de consultation des entreprises… 11 ont candidatées.
Après analyse, nous avons dû repousser la date de clôture de consultation pour « complétude de dossier » mais aussi pour 2 lots non pourvus en première consultation.
Mais nous voilà arrivé à l'attribution des lots :

- Lot 1 Entreprise DREUX pour un montant de : 16 060,00 €
- Lot 2 Entreprise ESCAYRE ALU pour un montant de : 21 218,00 €
- Lot 3 Entreprise LACROIX pour un montant de : 7 330,00 €
- Lot 3Bis Entreprise DELONGVERT CHRISTOPHE pour un montant de : 9 650,03 €
- Lot 4 Entreprise ADECOTHERM pour un montant de : 6 250,50 €
- Lot 5 Entreprise VEELEC pour un montant de : 15 197,00 €
- Lot 6 Entreprise ASC GUERRA LILIAN pour un montant de : 10 574,58 €
- Lot 7 Entreprise DELONGVERT CHRISTOPHE pour un montant de : 24 454,15 €
- Lot 8 Entreprise FOURNIRESTO pour un montant de : 3 488,58 €

Soit l'attribution de tous les lots pour un total de : 114 222,84 €

« 1000 cafés » : une aventure à rebondissements…

Lors d'un « SPECIAL INFO » de Mars, nous vous avions sollicité pour répondre à un questionnaire sondage concernant votre intérêt pour un « Bar/Restaurant/Multiservices » sur la commune, et au-delà dans l'espoir d'être accompagné via l'association « 1000 CAFES ».

Le 24 mars, une assemblée publique a eu lieu, lors de laquelle étaient présentées les résultats de l'enquête.

Recensement questionnaire projet de café multiservices

Population totale	**747**	=	**22,62%**
Nombre de foyers	**334**	=	**18,56%**
Nombre de questionnaires reto	**62**	=	**18,56%**

Quel secteur ?				Tranche d'âge ?						Nombre de personnes aux foyers ayant répondu?	Nombre de personnes aux foyers sondées?
Le Bourg	Lotissement	Hameaux	Extérieur	16-25 ans	26-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-70 ans	plus de 71 ans		
28	22	10	2	1	27	14	10	8	2	169	747

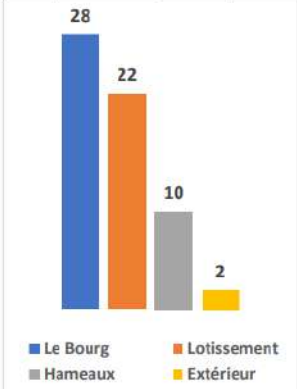

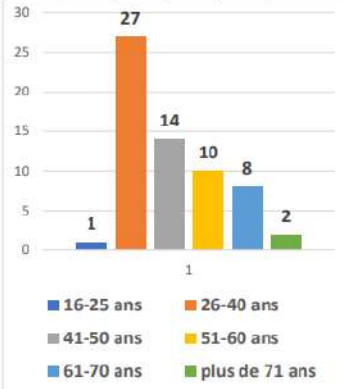

Tout d'abord, un grand merci à tous ceux qui ont répondu à ce questionnaire. Il fallait prendre un peu de temps, vous l'avez fait. Merci à vous.

Et puis, en à peine une dizaine de jours un tel retour, c'était presque inespéré. En effet, plus de 18% de réponses, c'est vraiment bien et intéressant.

Le plus intéressant reste que ce sont les plus jeunes couples qui sont les plus intéressés au maintien d'un tel service de proximité. Nous aurions pu penser à des ratios totalement inversés mais c'est là une belle surprise pour l'avenir.

Idée d'engager un projet de café multiservices			Besoins de quels services ?									
C'est une excellente idée	Ce n'est pas une bonne idée	Mon avis dépend du projet	Dépôt de pain	relais colis	épicerie	bar	Restauration	Animations	tabac	presse	Service de retrait d'espèces	Informatique / administratif
50	0	11	48	52	50	33	34	13	8	20	4	5

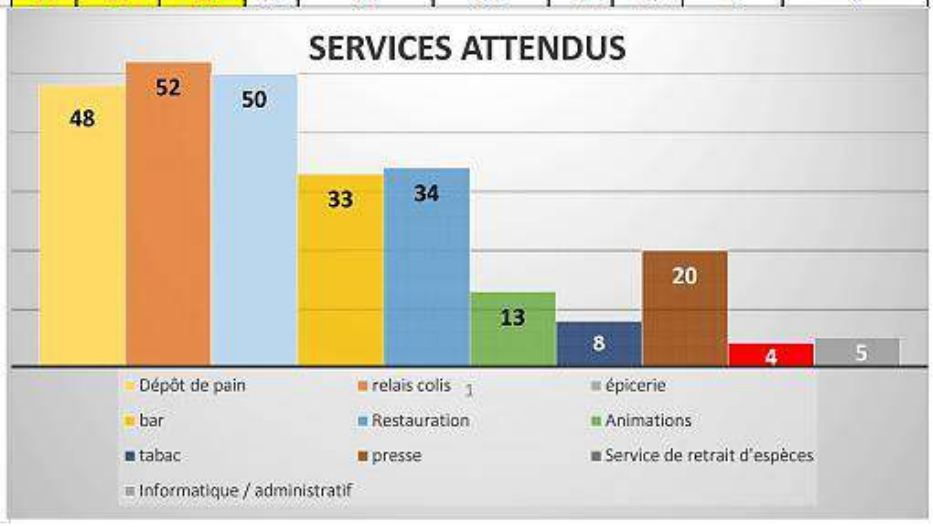

Suite à ce sondage, une entrevue plus technique avec les techniciens de « 1000 cafés » mais aussi l'ensemble des acteurs locaux et plus particulièrement les Présidentes et Présidents des associations de Grazac s'est tenue en Mairie.

Qu'en est-il ressorti ?

Tout d'abord, merci pour l'investissement des Présidentes et Présidents qui ont consacré presque une journée complète aux échanges nécessaires avec « 1000 cafés » pour déterminer avec précisions les contours d'une éventuelle collaboration.

Tout a pu être « mis sur la table », les conditions de partenariat, la part d'engagement de chacun, la répartition des investissements mais encore l'engagement commercial et montage juridique qui pourrait s'en suivre.

Nos exigences et notamment la convention de mise à disposition « précaire » mais encore l'absence de toute constitution de « fonds de commerce » sont 2 éléments qui ont créé blocage.

En effet, « 1000 cafés » a un modèle d'accompagnement dans lequel ils sont automatiquement « actionnaires majoritaires ». Ce qui pour nous, n'est pas acceptable. En effet qu'advient-il si le gérant crée de la dette et « plonge » ? Les réponses sont restées très hasardeuses… Puis par mail pour nous annoncer « changer de stratégie ».

De fait, nous ne changeons pas de stratégie et dans la perspective d'une future réouverture sur la base des besoins que vous nous avez exprimés lors du sondage, nous allons faire appel à candidature dans les termes :

APPEL A CANDIDATURE

« Bar/Restaurant/multi-services »

LE LOCAL

1.1 La commune

Membre de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, située en Haute-Garonne, au sud et à 1/2h de la Métropole Toulousaine, Grazac est une petite commune en pleine expansion.

1.2 Les locaux

Le local commercial proposé se situe dans un bâtiment communal, sur la place du village. Des travaux de rénovation (énergétiques et PMR) sont en cours de réalisation pour une livraison avant la fin de l'année.

Le local est composé d'une salle de restauration de 68m², d'une cuisine équipée de 36m², d'un coin épicerie/multi-services de 5m², d'un comptoir-bar de 8m² et d'une terrasse d'environ 100m².

Les aménagements et agencements intérieurs restent à la charge du porteur de projet.

1.1 Plan intérieur

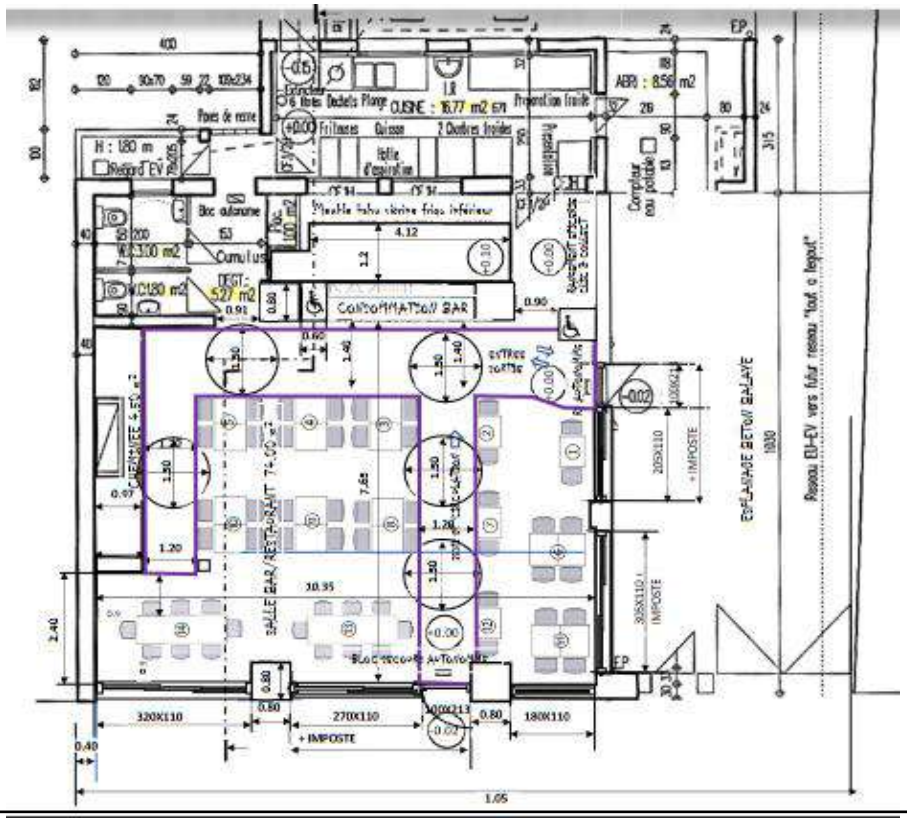

1.3 Convention d'occupation

La commune propose une mise à disposition via une « convention d'occupation temporaire du domaine public » avec jouissance d'une licence de débit de boissons à consommer sur place de type IV et ce aux fins de répondre aux nécessités dues à l'activité de restauration et bar. Cette convention temporaire est renouvelable annuellement. Elle est susceptible d'être révisée par le bailleur conformément aux règles en vigueur.

1.4 Loyer

Dans le cadre de son soutien à l'unique activité commerciale sédentaire locale, la commune a décidé de mettre à disposition le local gratuitement. Toutefois et pour ne pas fausser d'éventuelle concurrence, la licence IV nécessaire à l'activité de l'établissement sera soumise à un loyer de mise à disposition de 200 € par mois. Les charges d'exploitations (énergies, fluides etc…) restent à charge du locataire.

1.5 Le projet

L'objectif de la commune est d'accompagner et soutenir (au travers de loyers très modérés) un porteur de projet motivé et dynamique prêt à s'inscrire dans une dynamique globale qui réponde aux besoins de la population locale et plus largement des communes voisines.

Outre l'ambition commerciale, le porteur de projet devra tenir compte du rôle social d'un tel établissement. A ces fins, les élus sélectionneront un projet ambitieux et en adéquation avec les besoins de la commune (un sondage ayant été mené à ces fins).

1.7 Engagement du porteur de projet

- Adapter les horaires d'ouverture aux besoins de la population
- Maintenir les activités sur la durée du bail
- Faire du commerce le « lieu de rencontre et convivialité » de la commune.

2. LES CANDIDATURES

2.1 Projets éligibles

Conditions d'éligibilité :

- Immatriculation obligatoire au registre des métiers ou registre des commerces et des sociétés.
- Création ou développement d'une entreprise commerciale (pas de commencement d'activité sans récépissé d'enregistrement ou extrait KBIS).

2.2 Processus de sélection

- Viabilité économique du projet
- Qualité et nature de l'offre proposée
- Expérience (2 ans minimum dans les métiers de bouche) et motivation
- Capacité à gérer des flux et s'intégrer dans l'environnement

2.3 Modalités de réponse à l'appel à candidature

Les porteurs de projet sont invités à :

- Remplir le dossier de candidature, téléchargeable sur le site de la commune : http://www.grazac31.net
- Fournir les pièces et informations à l'adresse mail : mairiegrazac31@wanadoo.fr
- Faire acte de candidature avant le 29 septembre 2023.

MAIRIE DE GRAZAC
Place du Village 31190 GRAZAC
☎ : 05 61 08 42 39

Petit patrimoine

Une première réunion a eu lieu le 3 juin 2023. Même si nous n'étions qu'une dizaine, nous avons pu apprendre à nous connaître, discuter des projets et échanger nos idées.

Une seconde réunion a eu lieu le 17 juin. Etant peu nombreux, nous avons décidé de reporter le projet courant Octobre. Nous comprenons qu'à cette période de l'année, chacun ait le besoin d'entretenir chez soi et ait la tête à partir en vacances. La création d'un abri bus reste dans les projets prioritaires ainsi que la protection piéton Chemin du Martelet vers « Rouge ».

La vie à Grazac

Repas des Aînés

Cela faisait trois ans que nous ne nous étions pas réunis et enfin après ces années de pandémie et de confinement, ce samedi 21 Janvier, le conseil municipal invitait les Aînés pour leur traditionnel repas.

Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale. M. Le Maire a présenté ses meilleurs vœux aux invités et a insisté sur le fait que la France est une république multiculturelle où tout le monde peut et doit vivre en harmonie et cette soirée nous l'a vraiment prouvée.

Le repas servi par Le Picotin Gourmand fut de l'avis de tous, très bon, je dirais comme d'habitude et merci aux serveurs d'un professionnalisme exemplaire qui ont été ovationnés par tous les convives.

Merci aussi au groupe Liberta qui a contribué à la réussite de ce moment par son animation karaoké et la variété du programme proposé.

De l'avis de tous ce sera un bon souvenir !

Livret de naissance

Samedi 28 Janvier, nous avons remis des livrets de naissances aux petits Grazacois nés en 2022.

Dans une ambiance feutrée et amicale, nous avons pu rencontrer ces petits qui sont l'avenir de notre village.
En leur souhaitant la bienvenue, nous félicitons les parents pour le dynamisme que ces naissances apportent à notre village.

Merci aux familles d'avoir répondu à ce moment de convivialité qui s'est terminé par le verre de l'amitié.

Vœux du Maire

Dimanche 29 Janvier, M. Le Maire présentait ses vœux à la population.

Des élus des communes environnantes se sont joints à cet évènement.

M. Le Maire a d'abord commencer son discours en remerciant tous les acteurs de notre village. Chaque président des associations Grazacoises ont pu se présenter.

S'en est suivi ensuite un discours dans un contexte plus général : notre pays et le reste du monde.

Enfin, M. Le Maire présentait les travaux effectués sur la commune depuis ses 3 dernières années, n'ayant pas eu de cérémonie des vœux depuis 2020 avec la Covid.

L'après-midi s'est terminée par un moment de partage autour d'une galette et de quelques bulles.

Soirée cabaret

Samedi 18 février, le comité des fêtes proposait une soirée cabaret dans la salle polyvalente.
Au programme, un repas concocté par la boucherie « Chez Frédéric », une animation cabaret par « Le Robinson » suivie d'une soirée dansante avec DJ.

Fête des plantes et de l'artisanat

Retour en image sur la Fête des Plantes et de l'Artisanat 2ème édition organisée par notre association « Fakany Espoir & Vie » qui contribue au développement agricole durable et responsable d'un village rural malgache.

Les succès de cette 2ème édition : conviviale, fraternelle, riche dans la diversification agrémentée d'un délicieux voyage culinaire et musical.

Un grand MERCI à tous les exposants présents et aux visiteurs qui ont bravé la météo pour animer cette journée.

Merci à la Mairie de Grazac pour son précieux fidèle soutien.

Merci aux bénévoles, amis et familles qui nous ont prêté main forte.

Prochain Rendez-vous Printemps 2024 !

Liliane RAMAHERIRARINY, présidente de l'Association Fakany Espoir & Vie

Soirée moules-frites

Le samedi 19 mars, l'association Graz'Anim organisait une soirée moules-frites.

L'animation musicale était confiée à Pascal.

Ce sont les lotos organisés par chaque association tous les mardis à la salle polyvalente qui permettent d'organiser ces soirées.

Lundi de Pâques

Pour le week-end de Pâques, le comité des fêtes proposait le dimanche matin un escape game dans le village.

Chaque enfant recevait en fin de matinée un magnifique lapin en chocolat pour régaler leurs papilles.

A midi, le comité proposait un menu avec la fameuse omelette de Pâques.

Pour clôturer la journée, un tournoi de pétanque avait lieu l'après-midi.

Un beau programme varié pour satisfaire les petits comme les grands.

Fête du jeu

Le dimanche 30 avril, organisé par l'association A.V.E., avait lieu le premier festival du jeu à Grazac.

Le public venu très nombreux, pouvait découvrir des jeux originaux et discuter avec leurs auteurs qui avaient répondu présent.

A Grazac, Jérémy est un auteur de jeux qui organise le 1er et 3ème vendredi du mois des soirées jeux accessibles à tous les âges dans la bibliothèque du village. Il vous attend nombreux, n'hésitez pas à vous faire plaisir.

Espace publicitaire

TP MARTY ERIC
13 Chemin le Château
31190 GRAZAC

Tél : 05 61 08 90 69
Fax : 05 61 08 68 60
Port : 06 82 02 27 27
marty.eric@orange.fr

Naturopathie Iridologie & Réflexologie
Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :
- la nutrition
- les plantes
- Réflexologie plantaire

Praticien Diplômé Ervé-France

06 86 13 24 13 sur RDV
30 rt d'esperce 31190 Grazac
nature.reflexo@yahoo.fr

Cérémonie du 8 Mai

Encore une fois le souvenir était présent en ce jour de commémoration. De nombreux Grazacois tenaient par leur présence, à honorer nos anciens qui ont donné leur vie pour qu'aujourd'hui nous puissions vivre dans un monde plus libre.

Après le dépôt de gerbe effectué par les enfants de notre village et le discours officiel lu par Elodie, M. Le Maire rappelait la fragilité de la paix, avec les bruits qui nous arrivent de l'Est et il nous confirmait la nécessité de chacun de rester vigilant sur la transmission de la mémoire des guerres du passé pour que l'avenir devienne moins sombre.

M. Le Maire précisait également que dès 1943, le CNR était mis en place pour construire une France solidaire et fraternelle. Et aujourd'hui, avec les différents gouvernements qui se sont succédés, cette vision de notre France est bien mise à mal. Chacun doit se sentir concerné pour conserver les acquis du CNR (Conseil National de la Résistance).

Un pot fraternel clôturait cette belle cérémonie.

Festival : un dimanche après-midi musical dans le bois…

Après cinq éditions du Woodland Festival, le collectif PAIN BENIT a organisé un format d'événement musical différent de celui proposé tous les ans le dernier week-end d'août.

Pour cette édition spéciale, le programme était porté sur un format court pour la Pentecôte, à savoir le dimanche 28 mai de 14h à 22h. À la différence du Woodland Festival qui change d'univers tous les ans, cet "Open Air" (concert en plein air) avait pour seul thème l'écrin bucolique de la forêt.

Le spectacle audiovisuel a été porté par les artistes de la maison de disques PAIN BENIT, à savoir Loky, Simon Erar, Vincent Zhan et Ben Candel, qui ont garanti une ambiance festive et colorée tout au long de la journée. Le tout dans une esprit de convivialité et de partage autour de la culture, en prélude du Woodland Festival 2023.

PAIN BENIT tient à remercier la Mairie de Grazac et toute l'équipe municipale de M. Michel ZDAN pour leur soutien depuis plus de 7 ans et également M. Jean Luc LORRAIN pour sa présence à leurs côtés pendant l'évènement.

PAIN BENIT remercie également la Communauté de Communes du Bassin Auterivain pour la mise à disposition de matériel et tous les participants de l'Open Air pour leur énergie et leur respect des lieux.

PAIN BENIT
CREATIVE, INC.

Prochaine étape le Woodland Festival 2023 : Trip to Las Vegas. Le Woodland Festival est de retour en 2023 avec sa sixième édition qui replonge dans les années folles 70s du Nevada : “Enfile ta plus belle chemise à fleur, ton bob et tes lunettes colorées et vient faire vibrer la forêt à l’unisson.

Le WLF devient le temps d’un week-end le festival de tous les possibles.” Le festival se tiendra le samedi 26 août 2023 de 16h à 10h pour un show de 18h de festivité en continu. Le paysage culturel d’Occitanie va de nouveau célébrer l’union autour de la musique et de la nature le dernier week-end d’août : alors venez vivre l’expérience pour clôturer l’été en beauté.

Retrouvez tous les évènements de PAIN BENIT dans le lien suivant : https://biglink.to/painbenit

Alexandre ZANATTA SARL PAIN BENIT

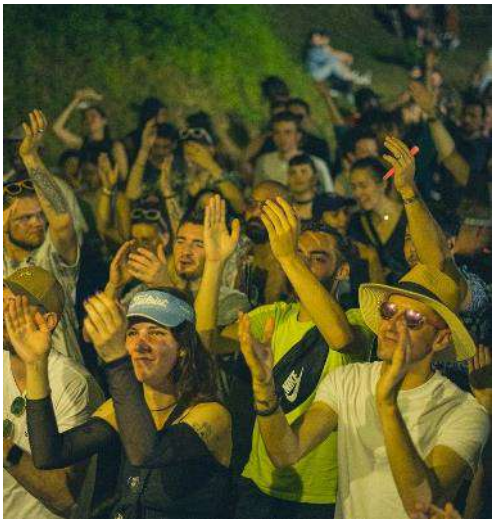

Fête de la bière

Samedi 3 Juin, le comité des fêtes organisait sa toute première fête de la bière. La soirée a débuté par une animation festive avec les bandas « Los Companeros » suivi du groupe « La French Teuf ».

Vide-grenier

Tout premier vide-grenier pour le comité des fêtes dimanche 11 juin.

Une vingtaine d'exposants ont pu étaler divers objets sur l’esplanade de la salle polyvalente.

La journée a malheureusement pris fin plus vite que prévu avec la venue de l’orage.

Espace publicitaire

Fête de la musique

La soirée commençait avec les enfants du RPI qui ont interprété une chanson avec le groupe vocal les « Tourn'Sol ».

Pendant l'apéritif offert par les associations Patrimoniale et Cultuelle, Graz'Anim, A.V.E, Fakany Espoir et Vie et le Comité des Fêtes, Neil reprenait quelques tubes Rock & Roll.

Vers 20h30, une fois les convives installés, l'ensemble vocal accompagné de leur cheffe de cœur ont offert au public une belle prestation avec diverses chansons françaises.

Après cette représentation le repas offert par la commune et concocté par l'association Graz'Anim démarrait enfin.

Pendant ce repas, plusieurs enfants ont pris possession de la scène notamment Eva accompagnée de son papa à la guitare qui nous a chanté plusieurs chansons. Une belle ovation lui a été faite. Nous comptons sur elle l'année prochaine !

N'oublions pas non plus Joan, qui nous a proposé plusieurs airs actuels avec sa magnifique voix.

Au cours de la soirée, Jean-Luc a proposé une demi-heure de danse festive, quel enthousiasme! La soirée s'est terminée avec Jérémy au platine.

Feu de la St Jean

Samedi 24 juin, l'association Graz'Anim proposait une fête de la St Jean sous le signe du partage et de la convivialité.

L'apéritif était offert par l'association et une auberge espagnole était organisée pour le repas. L'animation musicale était gérée par Pascal. A 23h, nous avons pu assister à l'embrasement du feu.

Pétanque

Le lendemain, c'était autour du Comité des Fêtes d'animer la village par un tournoi de pétanque.

De nombreux lots étaient à gagner notamment 100 € pour la première équipe vainqueur. Un stand buvette et restauration était installé sur place.

Représentation EMILA

L'école de musique intercommunale, EMILA était à la salle polyvalente Noël Mesplés de Grazac pour son traditionnel Bal-Trad de fin d'année.

Pour cette occasion, les élèves de l'école de musique formaient un très grand orchestre et montraient leurs progrès en jouant des musiques de danses traditionnelles pour faire danser les spectateurs et parents des élèves.

Et quand on assiste à cette représentation, on peut apprécier l'utilité de notre école intercommunale.

Merci à tous les acteurs de cette matinée.

Cinéma plein air

Le Comité des Fêtes organisait une soirée américaine samedi 8 juillet.

Sur le terrain de foot de Grazac, vous pouviez dès 19h30 vous restaurer (hamburger/frites).

Plus tard dans la soirée, le film « Top Gun Maverick » était projeté en plein air. Glaces et pop-corn pouvaient accompagner votre divertissement.

Coin détente

5		2	7	3			8	6
7		9		4		2		3
1	3		2	6			5	7
			4		2	7	6	9
4			3	8	6			5
2				9				
9				1	5	8	7	
8	7		9					1
	1	4						

Un nouveau chroniqueur à Grazac pour animer votre Radio locale Occitanie

Radio Occitanie qui émet sur la plaine toulousaine (98.3 mhz) propose également un programme local réalisé depuis Grazac. Retrouvez David du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h sur la fréquence 106.1 mhz.
Au programme : interviews (élus locaux , associations locales , artistes…), chroniques emploi avec notre partenaire l'agence d'emploi Au Boulot d'Auterive, petites annonces gratuites, annonces associatives.
Si vous voulez participer à cette radio locale, avec une idée de chronique ou d'émission, que vous parliez l'occitan ou non , vous y êtes les bienvenus de 7 à 77 ans !

Contact : David 06.81.69.55.74- valleedelariege@radio-occitania.com
Place du Village 31190 Grazac

Ecoles et Syndicat du Rieutarel

Conseil d'école du 14 mars 2023

Le 14 mars, le second conseil d'école du RPI a eu lieu à l'école de Caujac. L'ordre du jour était le suivant :

- Projets menés depuis le début de l'année et Projets à venir
- Vote du règlement intérieur
- Rentrée scolaire 2023 : potentielle fermeture de classe à Caujac
- Budget 2022-2023
- Travaux à réaliser
- Synthèse du conseil des délégués élèves
- Questions des parents

Comme vous le savez, l'école maternelle de Grazac fait partie d'un RPI avec l'école élémentaire de Caujac et d'Esperce.
L'école de Grazac ayant déjà un effectif prévisionnel important, un groupe d'élèves pourrait effectuer son année de grande section de maternelle à l'école de Caujac.

Pour l'école de Caujac, au vu des effectifs prévisionnels, nous avons appris par Madame l'Inspectrice de Circonscription qu'une fermeture de classe pouvait être envisagée à la rentrée prochaine. Par conséquent, chaque commune a recensé les nouveaux habitants avec l'éventualité d'inscriptions sur nos écoles.

Conseil d'école du 13 juin 2023

Le 13 juin, le troisième et dernier conseil d'école du RPI a eu lieu à l'école d'Esperce. L'ordre du jour était le suivant :

- Projets du dernier trimestre et bilan de l'année
- Présentation du programme pHARe
- Bilan financier des coopératives scolaires et budget de la rentrée 2023-2024
- Rentrée scolaire 2023 : effectifs prévisionnels et accueil des enfants à la rentrée de Septembre
- Demande de travaux
- Questions des parents

Les enquêtes menées au cours des mois précédents par les municipalités, le syndicat du Rieutarel et les directrices d'écoles auprès des familles pour savoir si leur enfant effectuera la prochaine rentrée dans les écoles du RPI ainsi que la diffusion des modalités d'inscription par les mairies ont contribué à ce que la majorité des inscriptions soit déjà réalisée.

L'effectif actuel pour la rentrée sur l'école maternelle de Grazac étant important (86 enfants). Un groupe d'élèves effectuera son année de grande section de maternelle à l'école de Caujac. L'effectif des enfants scolarisés sur les écoles élémentaires de Caujac et Esperce ayant augmenté depuis le dernier conseil d'école, il n'y aura pas de fermeture de classe à Caujac. Les élèves seront répartis sur les 2 écoles.

Vous pouvez retrouver les comptes-rendus des conseils d'écoles sur les panneaux d'affichage devant les écoles notamment l'explication du programme pHARe qui prendra effet à la rentrée.
Il s'agit d'un programme de prévention du harcèlement dans les établissements scolaires déployé par l'Education Nationale.

Le mot de la directrice

Au cours de cette année scolaire, les enseignants de l'école ont mené des activités autour du monde du vivant qui ont conduit les élèves à observer différentes manifestations de la vie végétale et animale.

Au cours du mois d'avril, les enfants de l'école se sont rendus dans une ferme pédagogique.

Chaque classe a participé à un atelier et à une visite guidée de la ferme.

Nous remercions les parents accompagnateurs pour leur aide.

Nous remercions également les familles, l'association PEGACE et le comité des fêtes de Grazac pour leur aide au financement des projets.

Cette sortie a initié des activités en classe, notamment la mise en place d'un **projet « éclosion »** qui a beaucoup intéressé les élèves.

A la fin du mois de juin, les poussins ont rejoint leur ferme d'origine. Les enfants ont pu observer la croissance du poussin, apprendre à connaître les besoins des poussins et les soins nécessaires à cet élevage.

Les œufs bougent, nous entendons piailler à travers les coquilles.

Les éclosions se succèdent.

Nous laissons les poussins dans la couveuse pour qu'ils sèchent et reprennent des forces.

Câlinou, Robert, Nuggets, Paulette et Chaussette grandissent vite, nous pouvons observer le développement de leur plumage.

Le jour du départ est arrivé, pour nos petits poulets. Tous ont rejoint leur ferme d'origine.

Nous remercions leurs propriétaires pour leur aide et leurs précieux conseils. Sans eux le projet n'aurait pas pu éclore !!!!

De novembre à avril, dans le cadre du projet d'école, Mme BERGES a mené des séances auprès des élèves de moyenne section des deux classes de PS-MS, autour d'albums de littérature de jeunesse pour appendre à comprendre et à raconter.

Parallèlement, les élèves de moyenne section de l'école ont participé à un projet de découverte instrumentale mené par M. Malet.

Lundi 12 juin, des musiciens sont intervenus auprès de chaque classe pour présenter des instruments.

En fin de matinée, toutes les classes se sont réunies avec enthousiasme dans le hall pour écouter quelques morceaux.

Depuis le mois de mars, les enfants participent à des séances de chorale et d'éveil musical en partenariat avec l'école de musique du Bassin Auterivain.

En classe, ils ont étudié des œuvres de littérature de jeunesse pour apprendre à raconter. Avec l'aide de Bénédicte Reygnier, intervenante de musique, l'équipe a conjugué ces projets afin d'élaborer un spectacle qui a eu lieu le mardi 20 juin.

Les élèves de moyenne et grande sections ont appris notamment à mettre en voix, en scène des extraits de l'histoire. Les élèves de petite et moyenne sections de la classe de M. Malet ont pu s'initier à l'identification d'instruments de musique, à la production de sons à l'aide de divers instruments. Un son instrumental était associé à chaque animal. Les élèves de la classe de petite et moyenne sections de la classe de Mme Berges ont notamment appris à traduire corporellement des déplacements de bébés animaux, à coordonner leurs mouvements, à prendre des repères musicaux.

Les décors (personnages, instruments et poulailler) ont été réalisés dans les classes.

Le jour du spectacle, le matin, les élèves des classes de GS-CP et de CP-CE1 ont assisté avec attention à la répétition générale.
La représentation à destination des familles, le soir même s'est très bien déroulée. Nous artistes en herbe ont été fantastiques !
Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle.

L'équipe de l'école maternelle vous souhaite un bel été !

Au revoir Joël : une retraite bien méritée avec un départ en fanfare

Dimanche 2 juillet, Joël Malet a offert à « ses petits »… petits et grands (ex-petits d'il y a 20 ans déjà…) un très beau spectacle pour son départ à la retraite.

Un très, très, très bon moment de partage, de danses et une très, très, très bonne humeur…

La photo qui résume à elle seule toute l'affection et la bienveillance qu'à pu inspirer et propager JOËL autour de lui.

MERCI A LUI. BONNE ET BELLE RETRAITE MONSIEUR LE PROFESSEUR.

Travaux sur les écoles du RPI

Un certain nombre de travaux sont prévus pendant la période estivale par les élus du Syndicat du Rieutarel, les employés de chaque commune et des entreprises extérieures.

GRAZAC

- lasure du cabanon, peinture des poteaux et du portail, création d'une rigole,
- création d'une clôture avec terrassement et pose d'un portillon
- finition de la terrasse autour du réfectoire
- montage et installation du nouveau mobilier
- rafraichissement peinture dans une classe et le hall
- réglage des vidéoprojecteurs et installation d'un vidéoprojecteur dans le préfabriqué
- changement des cordages et rescellement des jeux
- balayage de la cours
- installation d'un système PPMS
- vérifications et petites réparations

CAUJAC

- balayage de la cours et compactage des cailloux
- changement de pares soleil et stores
- marquages au sol dans la cours
- rafraichissement peinture dans le hall et le couloir
- installation d'étagères
- installation d'un système PPMS
- modification du système d'alarme incendie
- vérifications et petites réparations
- réglage des vidéoprojecteurs et installation d'un vidéoprojecteur dans le modulaire

ESPERCE

- mise en place de graviers
- changement des cages de foot
- rafraichissement peinture du portail et de la clôture
- changement du système d'alarme incendie
- installation d'un système PPMS
- modification du réfectoire
- vérifications et petites réparations

Nous avons besoin de vestiaires pour Grazac. Il y a également besoin de tableaux en liège et de tableaux blancs à accrocher, 1 panneau extérieur fermé avec vitre. Si quelqu'un possède quelque chose ou connaît quelqu'un... nous sommes preneurs.

Le mot de la Présidente du Syndicat du Rieutarel

« Cette année scolaire ne fut pas de tout repos : installation d'un modulaire pour accueillir une classe supplémentaire (GS/CP) et mise en place d'un self sur l'école de Caujac. A Grazac, suivi et livraison de l'extension de l'école maternelle que nous inaugurerons d'ailleurs le samedi 21 octobre. Une invitation vous sera distribuée dans vos boites aux lettres.

Concernant le budget du Syndicat, nous faisons face comme tout le monde à des augmentations considérantes notamment sur l'électricité (budget de 10 000 € sur l'année 2022 -> 31 000 € pour l'année 2023). Dans ce cadre, il nous est impossible de payer le transport et les entrées piscine pour la rentrée. Nous reverrons le sujet en 2024.

Malgré mes mails invitant les parents d'élèves à une réunion pour les travaux d'été, aucun n'est venu. Je réitère ma demande aux parents et toute personne volontaire, une main d'œuvre supplémentaire permettrait d'effectuer l'ensemble des travaux envisagés et de faire un roulement pour ne pas mobiliser toujours les mêmes personnes.

Enfin, comme tous les ans, nous recherchons des personnes pour pallier aux absences du personnel (formation, maladie…).

Missions pouvant être demandées :

- Assurer l'accueil, l'encadrement et l'animation auprès d'enfants durant la pause méridienne et/ou la garderie.
- Prendre en charge les enfants dans des conditions optimales de sécurité et veiller à se situer dans un lieu qui leur permet de voir tous les enfants dont ils sont responsables.
- Veiller à la sécurité des enfants, les laisser jouer et se détendre en animant des temps d'activités. Intervenir en cas de mise en danger, lors de disputes ou d'échanges violents.
- Participer au bon déroulement du service de restauration scolaire en veillant à la prise des repas dans le calme et à éveiller le goût chez les enfants.
- Déposer, récupérer les enfants dans les écoles pour les mettre dans le bus et les surveiller.

N'hésitez pas à contacter le Syndicat du Rieutarel si vous êtes intéressé. Les élus ne pourront malheureusement pas remplacer autant que cette année passée. Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances. »

Transport scolaire

En Occitanie, le transport scolaire régional est gratuit de la maternelle au lycée selon les conditions prévues par le règlement du transport scolaire régional. Ce sont près de 170 000 élèves qui bénéficient de la gratuité.

Nouveauté de la rentrée 2023, les élèves bénéficient d'un accès libre et illimité aux cars de lignes régulières du réseau liO, en plus de leur trajet domicile -> établissement scolaire.

Qui peut bénéficier du transport scolaire régional ?

Les conditions d'accès à la gratuité

Les transports scolaires sont gratuits pour les familles dès lors qu'elles respectent les conditions fixées par le règlement du transport scolaire régional. Ainsi, votre enfant est « ayant-droit » et bénéficie de la gratuité pour ses trajets scolaires (1 aller-retour par jour pour les demi-pensionnaires et externes ; 1 aller-retour par semaine pour les internes), si :

- Il est scolarisé dans un établissement de maternelle, primaire, collège ou lycée.
- Il habite à plus de 1km de l'établissement.
- Il respecte la sectorisation scolaire pour l'enseignement général. Afin de préserver l'égalité de chances, la Région permet de déroger à cette sectorisation pour des motifs pédagogiques (enseignements spécifiques, internats d'excellence…). (voir règlement).
- Il utilise régulièrement le service (au moins 70% de fréquentation / semaine)

Il n'est pas créé de service de transport scolaire ou de point d'arrêt à une distance inférieure à 3 kms de l'établissement scolaire desservi.

Si votre enfant ne répond pas aux critères précédemment cités, il devra s'acquitter d'un accès spécial plafonné à 195€/an.

Ce titre lui permet de bénéficier :

- d'un accès spécial aux cars de transports scolaires dans la limite des places disponibles ou au train sur son trajet domicile -> établissement
- d'un accès illimité à toutes les lignes du réseau liO car.

Dois-je m'inscrire ? Où ? Et comment ?

Rendez-vous sur le site de la Région. Cliquer sur « Transports » puis « inscription au transport scolaire régional », choisir le département de la Haute-Garonne et cliquer sur accéder à la plateforme d'inscription au transports scolaires ». Voici le lien direct : https://mes-transports.laregion.fr/ut31/usager/

L'inscription est obligatoire avant le 31 juillet, même pour les élèves bénéficiant de la gratuité. Au-delà du 31 juillet, une participation forfaitaire exceptionnelle pour inscription tardive de 25 € devra être réglée afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

Pour les élèves "Non ayant-droit", le paiement d'un droit d'accès spécial sera demandé afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

- Si votre enfant était déjà inscrit en 2022/2023, cliquez sur l'onglet « renouvellement » et accédez à votre dossier en utilisant l'identifiant qui vous a été communiqué. Le mot de passe est le même que celui des années précédentes sinon cliquez sur « mot de passe oublié ».
- Si votre enfant emprunte le transport scolaire pour la première fois, créez votre dossier dans l'onglet « nouvelle demande » et laissez-vous guider en complétant les informations demandées.

Pensez à vous munir d'une photo d'identité (format jpeg) pour finaliser votre inscription/renouvellement en ligne.

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Associations Grazacoises

COMITE DES FETES

Président : M. Dimitri FERE
Vice-Président : M. Johan GARRETA
Trésorière : Mme Amélie BERDOU
Email : cdfgrazac@gmail.com

ACCA (chasse) de Grazac

FAKANY - ESPOIR ET VIE

Présidente : Mme Liliane RAMAHERIRARINY
5 Chemin du Château 31190 GRAZAC

GRAZ'ANIM

Présidente : Mme Laurence CURY
Trésorier : M. Guillaume DERRIEUX
Siège social : 11 chemin du château 31190 GRAZAC
Mail : fbdistrib@orange.fr

ASSOCIATION PATRIMONIALE ET CULTUELLE DE GRAZAC

Président : M. Henri Joseph SERGNI
Vice-présidente : Mme Clara FLOURY
Trésorier : Mme Chantal STAPP
Secrétaire : Mme Marilyne TORRES

A VOIR ET À ENTENDRE

Présidente : Mme Patricia LORRAIN
Trésorière : Mme Nicole COLLADO-SANCHEZ
Secrétaire : Mme Nicole MESPLES
Coordonnées : Mairie de Grazac, 31190 Grazac
Tél : 06 09 66 11 69
Mail : avoiretentendre31190@gmail.com

Future association de basket : une unique et belle initiative

Ils ont 14 et 10 ans et ont un beau projet : monter un club de basket avec leurs copains et copines.

Une première rencontre, puis une seconde accompagnés de parents prêts à accompagner et assumer les responsabilités nécessaires à la constitution d'une association.

Après ces premières rencontres et une telle motivation, que dire sinon s'engager à soutenir.

Ces premiers pas seront donc accompagnés pour que ces jeunes puissent voir aboutir cette ambition prouvant leur maturité mais aussi que les talents de demain sont bien là.

Merci aux parents et amis qui accompagnent cette belle initiative.

Leur message :

Salut tout le monde !

Nous, c'est Bilel et Sacha.

On a une idée géniale à partager avec vous ! On va créer une association pour jouer au basket à Grazac. On veut réunir toutes les personnes intéressées, peu importe leur âge, pour pratiquer le basket en groupe une ou deux fois par semaine, dans le village et à un prix super abordable.
Pour ça, c'est très simple, il suffit de rejoindre notre association BICHA.

Et ce n'est pas tout ! On veut rendre les entraînements encore plus cool en organisant de petits évènements où les enfants et les adultes pourraient jouer ensemble. On va se lancer dans des mini-jeux et des petits défis et si vous avez des idées, elles sont les bienvenues !

Ces événements auront lieu lors de manifestations organisées par la commune. Et on va commencer en beauté avec un concours de paniers lors de la fête du village, le samedi 2 septembre, au city-parc à 18h. Alors, vous venez relever le défi ?

On espère vous voir nombreux à nos côtés. À très bientôt !

Contact pour les inscriptions : bicha.asso@gmail.com

Etat Civil

Naissances

LAFILLE Chloé née le 16 février 2023

BALANCA Kenzo né le 25 février 2023

POUYANNE-LAFUSTE Constance née le 11 mars 2023

Baptêmes civils

Le 27/05/2023 : CADIRAT Selwan

Le 27/05/2023 : CADIRAT Manessa

PACS

Le 08/07/2023 : M. POISSON et Mme OUHOUD

Mariages

Le 19/05/2023 : M. DESCATOIRE et Mme WARDAVOIR

Décès

Le 27/02/2023 : M. SEGONDI

Le 09/07/2023 : Mme BEYRIEU veuve DELY

Au-delà de Grazac…

Nos partenaires mais aussi nos amis (es)… Grazac ne serait rien sans eux

Le 1er juin, visite au Conseil Départementale

Le Président du Conseil Département, notre conseiller Départemental du Canton d'Auterive, Sébastien VINCINI nous a reçu avec sa 1ère Vice-Présidente Maryse VEZAT-BARONIA au Département.

Nous n'avions oublié aucun dossier :

- Le Bar Restaurant
- La maison de village
- L'urbanisation
- Le pool
- Un véhicule pour transport PMR et personnes âgées vers les lieux d'intérêts sociaux (marchés, fêtes…) afin d'accompagner l'AVP…

Mais nous en avons aussi profiter pour exprimer nos sincères remerciements pour les soutiens qui accompagnent notre commune depuis des années.

Dernièrement ça aura été l'agrandissement de l'école maternelle et la refonte de l'aire de loisirs.

Pour ces deux derniers investissements, nous laissons le Président nous proposer une date d'inauguration, son agenda étant bien plus complet que le nôtre. Ce sera probablement le samedi 21 octobre.

Le 16 juin, inauguration des nouveaux locaux du CAUE

Le Président du Département accompagné de la Présidente du CAUE, Maryse VEZAT-BARONIA inauguraient les nouveaux locaux du CAUE, nous ne pouvions que de les honorer de notre présence. En effet un travail conséquent avec une de leur agent nous a permis de préparer le projet de la maison de village, tant dans les phases graphiques, qu'évaluation financière chiffrée jusqu'à l'appel d'offre de sélection d'une maitrise d'œuvre (cahier des charges notamment).

Nous profitons donc de cet évènement pour vous proposer de découvrir leurs services et autre programmation d'évènements :

AUTOUR DES EXPOSITIONS

VISITES COMMENTÉES

Durant toute la période d'ouverture de l'exposition *Terre Terrain Territoire*, le CAUE anime des médiations sous la forme de visites commentées.

Les 10 juin, 24 juin, 8 juillet, 9 septembre, à 11h et à 16h30

Durée à prévoir sur place : 45 minutes à 1 heure
Gratuit sur réservation
Réservation sur caue31.org

BALADES NATURE AVEC LE MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE TOULOUSE

Boris Presseq, botaniste au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse et spécialiste d'écologie urbaine nous emmène en balade nature dans les quartiers du centre ville à la découverte de la nature en ville et de l'appropriation des sols urbains par les plantes.

vendredi 2 juin à 17h30
jeudi 15 juin à 17h30
samedi 9 septembre à 17h

Durée : 1h - Prévoir d'arriver 15 minutes en avance
Gratuit sur réservation
Réservation sur caue31.org

JOURNÉE "HABITER LE SOL VIVANT"

Les Rencontres Côté Cour

Conseils personnalisés par les architectes paysagistes du CAUE31.

Samedi 1er juillet de 14h à 16h
Durée : 2h

Lecture de contes pour enfants

Flora viendra lire une sélection de contes pour enfants de 4 à 7 ans. Des livres qui parlent du sol vivant, de ce qui se passe sous la terre, dans notre jardin, tout cela à hauteur d'enfant.

Samedi 1er juillet à 15h
Durée : 1h

Rencontre avec Gilles Domenech

Spécialiste des sols et de nombreuses techniques d'agriculture durable. Venez découvrir les bonnes pratiques à avoir pour concilier nature et urbain dans votre jardin.

Samedi 1er juillet de 16H à 18h
Gratuit sur réservation
Réservation sur caue31.org

CONFÉRENCE APUMP LA BIORÉGION OU COMMENT DÉFINIR UN MILIEU DE VIE

Une conférence de Thierry Paquot, Philosophe et Perrine Michon, Géographe, co-auteurs de *L'écologie des territoires* chez Terre Urbaine.

Jeudi 21 septembre
Durée : 1h30
Réservation sur caue31.org

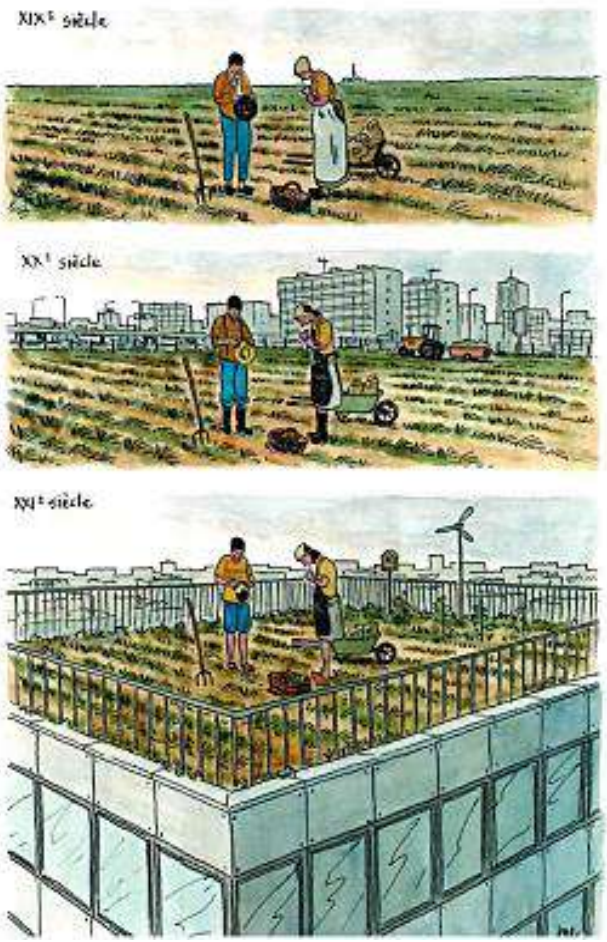

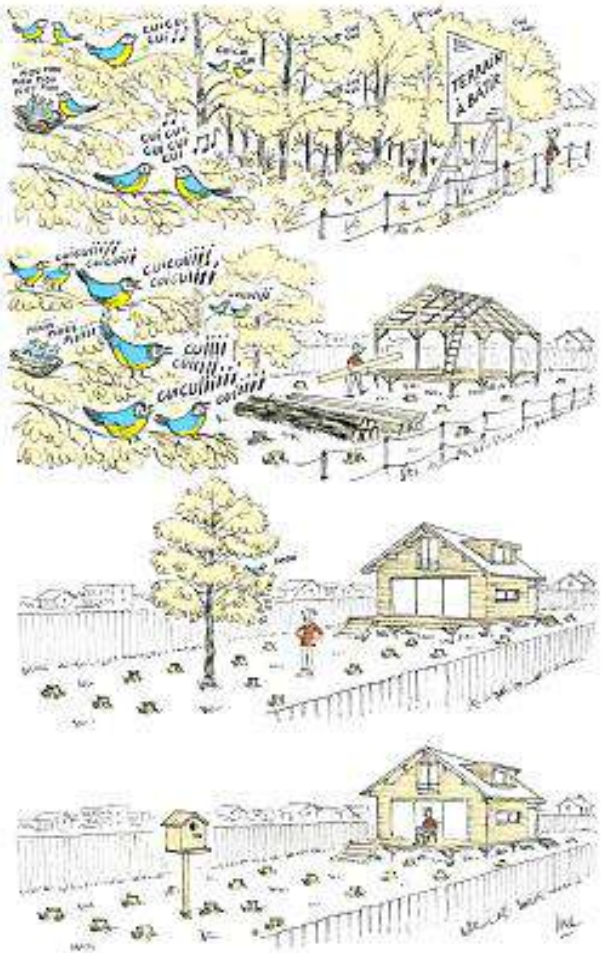

Le 11 mai, rencontre de la Présidente de Région, Mme DELGA avec les maires d'Occitanie

Après Montpellier le 9 mai, c'est au Grand Marché de Toulouse que la présidente de Région avait donné rendez-vous le 11 mai aux maires de l'ouest de l'Occitanie. L'occasion pour elle de présenter aux 1 200 élus présents les grandes lignes des politiques publiques portées par la Région et d'échanger avec eux. Parmi les sujets principaux, celui de l'aménagement avec la question essentielle du logement.

« *Notre Région accueille chaque année plus de 42 000 nouveaux habitants qu'il faut loger* », rappelle Carole Delga, précisant que la Région prépare son plan Habitat durable qui sera adopté dans six mois. Un enjeu de taille avec les exigences de la loi Zan (zéro artificialisation nette).

« *Il nous faut faire preuve de sobriété foncière et stopper l'étalement urbain* », prévient la présidente de Région qui affirme soutenir à Toulouse le projet de Tour Occitanie (projet de gratte-ciel de 40 étages dans le quartier du Grand Matabiau). « *Dans les zones urbaines, il faut concevoir de l'habitat vertical* », affirme-t-elle.

Le logement social en panne

Autre enjeu : celui du logement social. « *Avec la hausse des taux d'intérêt, les acteurs de l'habitat social doivent mettre en sommeil, voire même abandonner leurs projets. Chez nous, un programme à 3 M€ est arrêté* », alerte Michel Zdan, maire de Grazac (31), venu à ces rencontres. « *Nous sommes très inquiets de la situation* », confirme en aparté à *La Lettre M.* Jean-Michel Fabre, vice-président d'Habitat Social en Occitanie, l'organisme qui fédère 62 adhérents acteurs de l'habitat social dans la région.

« *Dans notre futur plan Habitat durable, je souhaite cibler l'aide régionale sur le logement social* », rassure Carole Delga, qui veut soutenir la création de logements neufs, mais également la réhabilitation de logements anciens. « *Il faut aussi revoir la conception des logements* », lance un autre élu, expliquant qu'on a construit des T2 et des T3 à outrance, laissant de côté les T4 et T5. « *Aujourd'hui, il y a de plus en plus de familles recomposées, avec plusieurs enfants, que l'on n'arrive pas à loger en zone rurale faute de logements suffisamment grands.* »

Carole Delga appelle de son côté les élus à se coordonner sur leurs projets :

« *En ce moment, je vois de nombreux projets d'équipements sportifs se monter. Je préfère vous prévenir qu'il vous faut mutualiser. Je ne financerai pas deux projets quasiment identiques à 15 km l'un de l'autre, même si l'État accepte de subventionner les deux.* »

La présidente s'interroge d'ailleurs sur les nombreuses subventions accordées par ce dernier :

« *Attention, la dette de l'État est énorme. S'il continue à ouvrir les vannes, un jour ce sont les collectivités qui verront leurs dotations diminuer* », alerte-t-elle.

Bérengère Bosi / bosi@lalettrem.net

Intercommunalité

La famille s'anime dans l'interco

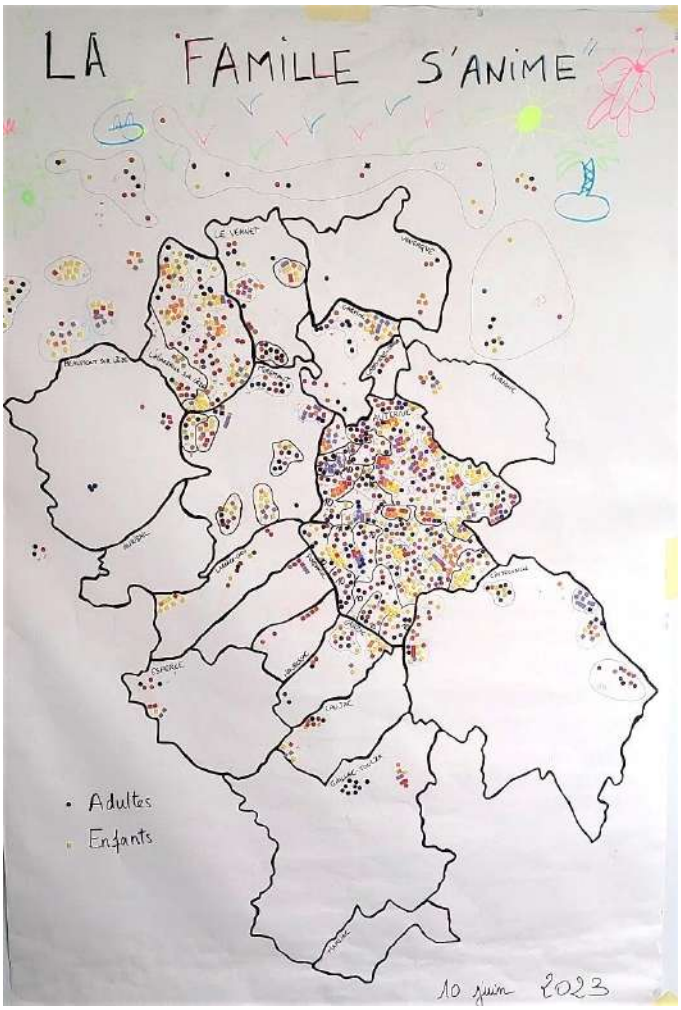

Suite au succès de l'édition 2022, la communauté de communes avec l'ensemble de ses partenaires petite enfance, enfance et jeunesse a renouvelé samedi 10 juin l'évènement "la famille s'anime dans l'interco".

Cet après-midi festif, ludique, convivial et gratuit proposait un vaste programme :

- jeux de société, jeux en bois, jeux de kermesse, activités pour les tout-petits, défis sportifs, jeux vidéo, château gonflable, maquillage, parcours sensoriels…
- des spectacles des enfants des ALAE et des ALSH
- de la musique avec l'école de musique EMILA

Un goûter était offert à tous les enfants.

Soulignons une bonne participation des Grazacois !

AIFP

La commune adhère à l'Association Intercommunale pour la Formation Professionnelle, l'AIFP a une mission de solidarité et peut vous aider à trouver une solution pour financer votre projet professionnel, votre permis B, votre formation de 1er secours, votre BAFA, etc….

Vous êtes : Demandeur d'Emploi, Contractuel, Retraité ou en situation précaire, contactez-nous : le mardi de 9 h à 12 h par téléphone au 07.57.58.05.48 ou par mail à l'adresse aifp31190@gmail.com
Facebook : Asso Aifp

Les dossiers peuvent aussi être déposés à l'attention de Monique Duprat à la CCBA – ZI Lavigne – RD820 31190 Auterive

SIASC

Depuis plus de 20 ans, ce service public intervient sur les communes qui constituaient l'ancien canton de Cintegabelle. La commune de Mauressac a rejoint la structure il y a quelques mois.

Ce Service d'Aide à Domicile (SAD) met à disposition des personnels qui ont pour mission d'accompagner les personnes dépendantes dans leur quotidien.

Jean-Louis REMY ancien maire de Cintegabelle (2008-2020) assure la présidence depuis le 12 juin 2023.

Afin d'assurer la continuité du service durant le mois d'Août, la structure recrute pour remplacer les agents en congé d'été.

Contactez le 05 61 08 85 69

Ramassage des monstres

Le ramassage des encombrants est toujours en suspend par les services de la CCBA.

Aucun encombrant ne doit être déposé auprès des points d'apports volontaires ni en pleine nature.

Merci de vous déplacer à la déchetterie d'Auterive ou Cintegabelle.

Vous trouverez les informations concernant les déchetteries dans la rubrique « Informations utiles »

Les services de la CCBA et de « France Services » à Grazac

A gauche, Laura DUROU, conseillère France Services
A droite, Marilyne TORRES, Assistante du Président et des élus de la CCBA – Responsable du Pôle Accueil Usagers

Une carte grise, une déclarations fiscale telle que votre déclaration de biens immobiliers, qui a été reportée au 31 juillet et échanges divers (CAF, caisse de retraite…), recherche d'emploi ou logement, la CCBA, ses agents et services se rapprochent de chez vous.

Dès le mardi 26 septembre 2023 de 09h00 à 12h00, Laura DUROU, Conseillère France Services, tiendra la première permanence (sur rendez-vous) à la Mairie de Grazac.

Les permanences suivantes se tiendront tous les mardis de 09h00 à 12h00 au sein de la salle du conseil municipal.

Autre service : l'aide à l'accès aux outils numériques et services dématérialisés. Ainsi, dès le **lundi 11 septembre 2023, puis tous les lundis matin de 09h00 à 12h00** se tiendront les permanences (sur rendez-vous) de Monsieur DOS SANTOS, conseiller numérique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSIN AUTERIVAIN Haut-Garonnais

v

Pourquoi France Services ?

France Services, c'est avant tout la qualité d'un service public de proximité, localisé à moins de 30 minutes de chez vous.

L'engagement de la Communauté de Com--munes du Bassin Auterivain (CCBA), est de renforcer l'accessibilité des services de l'Etat avec les actions locales, sur l'ensemble du territoire.

Horaires d'ouverture France Services

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 > 12h30	13h30 > 17h00
Mardi	9h00 > 12h30	13h30 > 17h00
Mercredi	9h00 > 12h30	13h30 > 17h00
Jeudi	9h00 > 12h30	13h30 > 17h00
Vendredi	9h00 > 12h30	13h30 > 17h00

Contact France Services

05 61 50 99 00

www.ccba31.fr/france-services-ccba

Siège de la CCBA | Espace France Services
Communauté de Communes du Bassin Auterivain

RD 820 - ZI Robert Lavigne
31190 AUTERIVE

Les services du quotidien à côté de chez vous.

Retraite et perte d'un proche

- Je prépare ma retraite
- J'ai perdu un proche

Santé

- Je dois faire des démarches CPAM et MSA
- Je prends soin de ma santé

Famille

- Je dois faire des démarches CAF et MSA

Emploi et formation

- Je dois faire des démarches Pôle Emploi

Budget

- Je déclare mes impôts
- Je paye mes amendes en ligne

Prise de rendez-vous obligatoire pour toutes les démarches proposées.

Titres sécurisés

- Mon permis de conduire
- Ma carte d'identité et mon passeport (PRÉ-DEMANDE)
- Ma carte grise

Justice

- Je fais face à un litige ou un conflit

Logement et mobilité

- Je me déplace
- Je demande une aide au logement
- Je gère mon énergie

Mise à disposition d'outils informatiques

- Je souhaite un accès internet et visio
- Je souhaite rédiger mes courriers administratifs
- J'imprime, je scanne, je photocopie mes documents
- J'ai besoin de créer une adresse mail

Accédez à votre portail France Services

www.ccba31.fr

INFORMATIONS UTILES

Mairie

Place du Village, 31190 Grazac.
Tél. : 05 61 08 42 39
www.grazac31.net
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et le samedi de 10h à 12h30

Rejoignez-nous sur le facebook "Mairie de Grazac Haute-Garonne"

Pour vous informer

Tout citoyen de Grazac trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à sa connaissance par :

- affichage en lieu et place prévu à cet effet (sous le préau de la Mairie)
- archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie
- notre site Internet http://www.grazac31.net

Inscriptions aux listes électorales

Toute personne domiciliée et désirant voter sur la commune, doit s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

Nouveaux habitants

Lorsque vous vous installez à Grazac, **pensez à faire le changement d'adresse de votre carte grise et de votre carte d'identité.** En vous rendant à la mairie, vous trouverez tous les renseignements concernant ces formalités.

Validité de la carte d'identité

La validité des CNI passe de 10 à 15 ans pour :

- Les cartes d'identité délivrées depuis le 1er janvier 2014
- Les cartes valides au 1er janvier 2014

Par contre, les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

Syndicat du Rieutarel

Présidente : Elodie QUILLAUD
Tel : 05 61 08 44 50
Mail secrétariat général : syndicatdurieutarel@gmail.com
Mail cantine et garderie : cantinesdr@gmail.com
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 - Samu : 15 - Gendarmerie : 17 - Gendarmerie d'Auterive : 05.61.50.94.00 - Enfance en danger : 119 –
Violence femmes : 3919 - Service des Eaux : 05 61 81 30 76 - EDF Dépannage : 09 72 67 50 31 - Centre antipoison : 05 61 77 74 47 -
Allo docteur : 3966 - Pharmacie de garde : 3237

Déchetteries

AUTERIVE
Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Auterive pour les particuliers :
Du mardi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 toute l'année.
Fermée les lundis, dimanches, jours fériés et tous les 1ers jeudis du mois de 9h à 11h45.
Téléphone : 05 61 50 07 13

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Auterive pour les professionnels :
Lundi de 8h à 10h et de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

CINTEGABELLE
Jours d'ouverture fixes : du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 toute l'année.
Fermée les lundis, dimanches, jours fériés et tous les 1ers jeudis du mois de 9h à 11h45.
Lieu-dit Laurède – Téléphone : 09 75 42 37 48
Il suffit de créer un badge d'accès depuis le site internet : https://smmouillonne.e-reom.net/FrmInscription.aspx?void=637154782981643672&Check=0a870b5fdf066921369456ccd2046fb4

Poubelles à déjections canines

Des poubelles à déjections canines sont installées, sur l'aire de loisirs et sur la place du village, avec distributeurs de sacs plastiques. Nous remercions les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal pour le confort des utilisateurs de ces espaces publics.

Attention aux cambriolages

La lutte contre les cambriolages, contre les vols par ruse, encore trop nombreux dans le département, est une priorité.
Face à cet enjeu majeur, il est important de rappeler que nous sommes tous acteurs de notre propre sécurité.
Ci-dessous, information de l'Etat.

Protégez votre domicile :

- *Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.*
- *Soyez attentifs à vos clés.*
- *Soyez vigilants sur les accès à votre domicile.*
- *Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.*
- *Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.*

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise…), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence :

– Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
– Donnez l'impression que votre domicile est habité.
– Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
– Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
– Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

– Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
– Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
– Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
– Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
– Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.
Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.
Pour en savoir plus, www.interieur.gouv

Environnement

Dans un souci de protection de notre environnement, nous proposons l'envoi du bulletin municipal par mail.
Si vous êtes intéressés, merci de le préciser à la mairie. Nous ferons le nécessaire dès le prochain journal.

Recensement

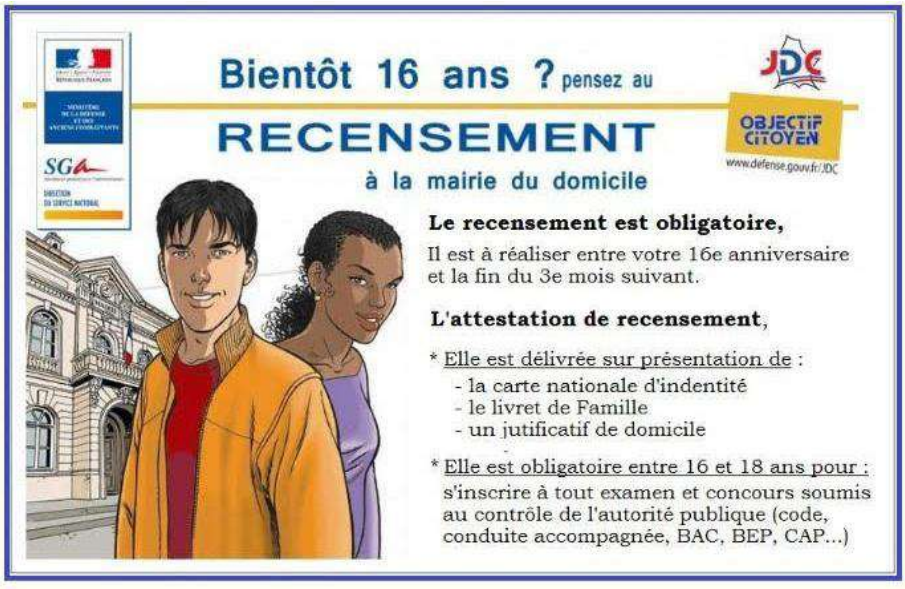

Nouveaux services à Grazac

J'O Multi-Services 31

« J'O multi-services31, c'est votre artisan Grazacois pouvant répondre à vos besoins en passant par une large gamme de travaux telle que la pose de parquet, la réfection complète d'une pièce (démolition, isolation, placo, peinture…) mais aussi des tâches relevant plus du « petit bricolage » et de services comme par exemple : la tonte de jardin, le montage d'un meuble…

N'hésitez pas à me contacter, j'ai la solution à vos besoins ! »

Naturavert

naturavert
SPÉCIALISTE ENTRETIEN PARCS & JARDINS

Monsieur ALEGRIN, entrepreneur individuel vous propose ses services d'aménagements paysagers.

NATURAVERT
Route d'Esperce - 31190 GRAZAC

Hébergements à la ferme

Mélissa et Jean-Jacques Manfrinato viennent de se diversifier dans « l'accueil à la ferme ».

De la famille à recevoir, une fête … et voilà de l'hébergement de proximité à 5 minutes de chez vous.

Et toujours leurs produits issus directement de la ferme (canards gras, poulets, pintades, conserves…).

Ouvert du Mercredi au Samedi de 10h à 12h et de 18h30 à 20h.

Pour les fêtes de fin d'année, pensez à réserver des volailles festives et des paniers gourmands.

LES VOLAILLES GRAZACOISES
Lieu dit Capayrou
31190 GRAZAC
06 27 25 37 70
manfrinato@orange.fr